C A N A D I A N F I S H E R I E S

RESPONSIBLE FISHERIES

S U M M A R Y

Code of Conduct for Responsible Fishing Operations (1994 – 2003)
December 2003

CANADIAN CODE OF CONDUCT FOR RESPONSIBLE FISHING OPERATIONS 1994-2003

The initial vision and call for development of a Canadian Code came from fish harvesters – the very people involved in the day-to-day business of fishing. Having heavily invested time and/or money in their businesses, fish harvesters have much at stake and a high level of interest in safeguarding stocks through fishing practices that successfully sustain resource levels.

The development and ratification of a truly Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations (the Code) has been a remarkable achievement. Both the Department of Fisheries and Oceans (DFO) and the Canadian fish harvesting industry recognized that strong collaboration was required to achieve the common goal of stock protection, and that a set of industry-agreed guidelines could provide a solid basis for working together effectively. In view of the protection of fish stocks, marine life and habitat the Code would offer, DFO committed to providing the Secretariat for Code development. Industry needed a mechanism for working together and with governments to improve stock sustainability, while maintaining economically viable fishing operations, and recognized that the Code could provide the necessary direction.

Canada's size, extensive coastlines, freshwater lakes and diversity of commercial fisheries made the development of industry consensus and Code ratification very challenging. Because of the broad range of issues involved, leading representatives from major fisheries worked on extensive consultations and other activities for almost a decade. This approach ensured wide acceptance and applicability of the Code. The main stages and major achievements of the process are summarized in this document.

Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations
Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable
Shaping the Future of Canada's Fisheries
Pour façonner l'avenir des pêcheries canadiennes

The Canadian Code has 9 principles and 36 supporting guidelines.

The Code has already had positive impacts and promises to be a significant factor in the lives of fish harvesters and on the sustainability of fish and shellfish stocks in Canadian waters. By May 2003, ninety (90) organizations representing over 80% of Canadian fish harvesters had ratified the Code and implementation was already well underway. This is a solid indication that mainstream Canadian harvesting operations fully embrace the Code.

A new industry Code governance body is now in place. DFO, having fulfilled its commitment to Code development, will complete the transfer of Secretariat responsibilities to this new body during the 2003/4 fiscal year.

RESPONSIBLE FISHERIES

SUMMARY

Code of Conduct for Responsible Fishing Operations (1994 – 2003)
December 2003

CANADIAN CODE OF CONDUCT FOR RESPONSIBLE FISHING OPERATIONS 1994-2003

The initial vision and call for development of a Canadian Code came from fish harvesters the very people involved in the day-to-day business of fishing. Having heavily invested time and/or money in their businesses, fish harvesters have much at stake and a high level of interest in safeguarding stocks through fishing practices that successfully sustain resource levels.

The development and ratification of a truly Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations (the Code) has been a remarkable achievement. Both the Department of Fisheries and Oceans (DFO) and the Canadian fish harvesting industry recognized that strong collaboration was required to achieve the common goal of stock protection, and that a set of industry-agreed guidelines could provide a solid basis for working together effectively. In view of the protection of fish stocks, marine life and habitat the Code would offer, DFO committed to providing the Secretariat for Code development. Industry needed a mechanism for working together and with governments to improve stock sustainability, while maintaining economically viable fishing operations, and recognized that the Code could provide the necessary direction.

Canada's size, extensive coastlines, freshwater lakes and diversity of commercial fisheries made the development of industry consensus and Code ratification very challenging. Because of the broad range of issues involved, leading representatives from major fisheries worked on extensive consultations and other activities for almost a decade. This approach ensured wide acceptance and applicability of the Code. The main stages and major achievements of the process are summarized in this document.

The Canadian Code has 9 principles and 36 supporting guidelines.

The Code has already had positive impacts and promises to be a significant factor in the lives of fish harvesters and on the sustainability of fish and shellfish stocks in Canadian waters. By May 2003, ninety (90) organizations representing over 80% of Canadian fish harvesters had ratified the Code and implementation was already well underway. This is a solid indication that mainstream Canadian harvesting operations fully embrace the Code.

A new industry Code governance body is now in place. DFO, having fulfilled its commitment to Code development, will complete the transfer of Secretariat responsibilities to this new body during the 2003/4 fiscal year.

CANADIAN CODE ORIGINS AND CONTEXT

Since 1990, Canadian fisheries stakeholders were involved with the planning and development of an International Code of Conduct for Responsible Fisheries led by the Food and Agriculture Organization (FAO) of the United Nations. Canada and 80 other nations endorsed the international Code adopted at the 28th session of the FAO conference in 1995. Because of the crisis in Canadian fisheries, for example the Northern Cod Moratorium (1992), Canadian harvesters were also keen to find ways to identify and resolve problems associated specifically with Canadian fishing operations. Department of Fisheries and Oceans (DFO) and most domestic fish harvesters and their organizations already had a strong focus on selectivity research and conservation during harvesting.

During December 1994, a Groundfish Gear and Harvesting Technology Workshop was held in St. John's, Newfoundland. Fish harvesters from across Canada were involved and the group unanimously recommended that a purely Canadian Code of Conduct be developed to take into account the particular issues and challenges faced by fish harvesters working in all Canadian waters (Atlantic, Pacific, Arctic and Freshwater).

Departmental Responsible Fishing Merit Awards presentation 1995. Left to right: Pat Chamut, Assistant Deputy Minister, Fisheries Management, DFO; Doug March, Deep Sea Trawlers Association, B.C.; Alaire Gauvin, *Association des Pêcheurs Professionals Acadiens*, N.B.; Rick Misner, Ontario Whitefish Producers Association, ON; and Andrew Duthie, Chief Responsible Fishing Operations, Fisheries Management, DFO.

A subsequent Industry Discussion paper (February 1995) developed by the *Association des Pêcheurs Professionals Acadiens* proposing a Canadian Code of Conduct, was presented at the March 1995 Ministers Round Table on the Future of the Atlantic Fishery.

Representatives from the harvesting and processing sectors and provincial and federal governments who attended **the round table achieved consensus that a Canadian Code of Conduct be developed to promote responsible fishing practices and DFO committed to providing Secretariat support.** The Code development process would address issues identified at the December 1994 Gear Workshop and would provide a crucial first step towards building economically viable and sustainable Canadian fisheries.

At the same time the Deep Sea Trawlers Association of British Columbia, Baffin Region Hunters and Trappers Association, and Ontario Fish Producers Association indicated strong support for development of a Code.

A preliminary document setting out elements of a first Draft Code was prepared and subsequently endorsed at an informal meeting of representative stakeholders held in Montreal, July 1995.

As responsible fishing research progressed and support for Code development took shape, many individuals and organizations worked to bring about fundamental changes in attitudes and fishing practices. These contributions were recognized (as reported in the September 1995 Responsible Fisheries Summary on the Canadian Code) with a Departmental Merit Award to industry and Department representatives (see photo above).

From the beginning, DFO HQ and Regional staff have maintained contact with Code development to be prepared for the implementation stage. The Code also forms part of DFO training for new fishery officers.

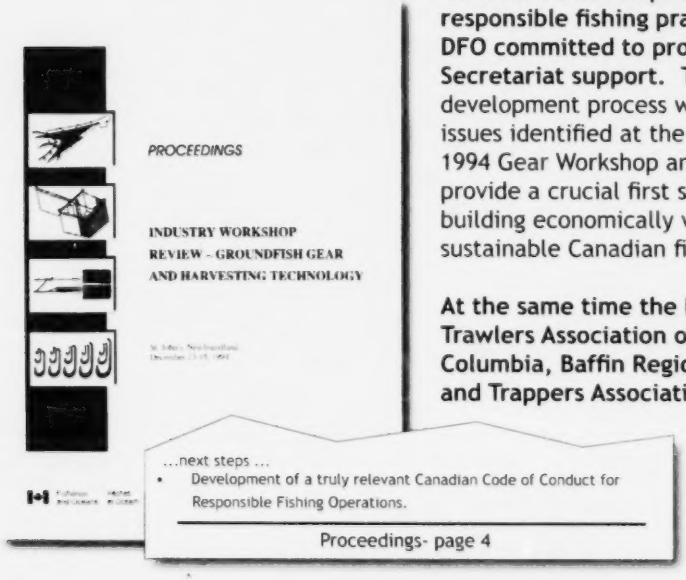
PROCEEDINGS
INDUSTRY WORKSHOP
REVIEW - GROUNDFISH GEAR
AND HARVESTING TECHNOLOGY
...next steps ...
• Development of a truly relevant Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations.
Proceedings- page 4

104-05973/

INDUSTRY CONSULTATIONS

Having achieved a broad industry consensus to proceed with Code development, a representative Industry Steering Group was established to lead the work and a DFO Secretariat set-up to support them. Prepared and adopted as a basis for industry consultations, an "Industry Steering Group Draft Code" was distributed to all fishing organizations representing the various gear types and fisheries sectors in all regions across Canada. A first draft process for developing, ratifying and implementing the Code was also distributed.

In December 1996, the first main industry consultation took place in British Columbia and a revised "Industry Consensus Draft Code" was adopted. Then the remaining cross-country industry consultations began. Draft documents were prepared for each region, and revised as required, sometimes several times. During January and February 1997 meetings were held with stakeholders from the Freshwater and Arctic (Toronto, ON), Newfoundland and Labrador (St. John's, NL), Nova Scotia and Prince Edward Island (Halifax, NS), and New Brunswick and Quebec (Shippigan, NB) regions to review, discuss and suggest changes to the Industry Consensus Draft Code.

The resulting five sets of suggested changes were presented, debated and modified at the major National Code Industry Consultation Workshop held in Toronto, January 1998. The outcome was the "Consensus Code" which was endorsed by the group and has endured.

At this workshop a plan for governance and ratification was also agreed, a Canadian Responsible Fisheries (Code) Board was established to carry the work forward for a three-year period, and DFO was asked to continue providing Secretariat support.

During the regional consultations and in Toronto, industry input was taken very seriously. To take local needs into account, all meetings dealt with the content of each principle and guideline. Every local concern raised was given careful consideration making the industry consultation process intense, tedious, vigorous, and time consuming. Reconciling the various local concerns at each regional meeting was difficult. Amalgamating and reconciling all resulting input at the national level was an even greater challenge. Fortunately, all this very hard work paid off when national consensus was achieved.

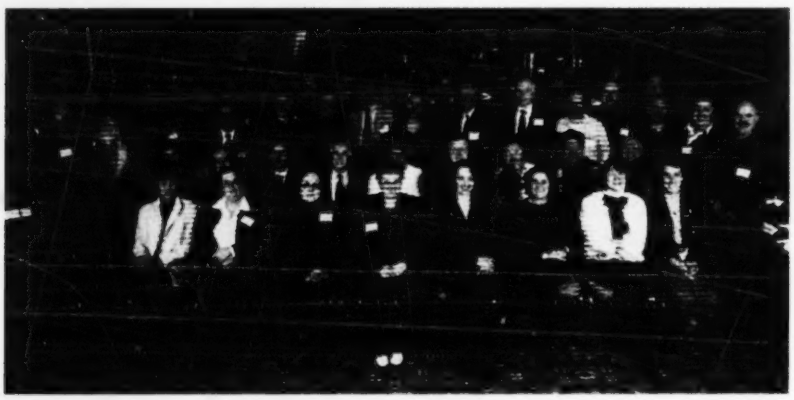

National Code Industry Consultation Workshop Participants, Toronto, Ontario, January 1998

Schedual of Industry Consultations

Date	Location	Fisheries Region
3 Dec. 1996	Vancouver, B.C.	British Columbia
12 Jan. 1997	Toronto, Ont.	Freshwater and Arctic
19 Feb. 1997	St. John's, Nfld.	Newfoundland and Labrador
19 Feb. 1997	Halifax, N.S.	Nova Scotia and P.E.I.
24 Feb. 1997	Caraquet, N.B.	New Brunswick and Quebec

Evolution of Guideline #2.3 (1996 - Present)

Original #2.3 (from Industry Consensus Draft Code 1996) Adopt and use non-destructive, selective fishing gear, methods and practices to reduce by-catch of non-target species and juveniles and to reduce impacts to the aquatic environment.

Recommendations for changes resulting from regional industry consultations

PACIFIC	Promote and adopt {and use non destructive,} selective fishing gears, methods and practices to reduce {by} catch of non-target species {and juveniles} and to reduce impacts to the aquatic environment.
FRESHWAER	{Adopt and} use non-destructive, selective fishing gear, methods, and practices to reduce by-catch of non-target species and year classes {juveniles} and to reduce impacts to the aquatic environment.
ARCTIC	Adopt and use {non-destructive,} selective fishing gears, methods and practices to reduce by-catch of non-target species and juveniles and to reduce impacts to the aquatic environment.
ATLANTIC (Newfoundland and Labrador)	Continue to {Adopt and} use non-destructive, selective fishing gear, methods and practices to reduce by-catch of non-target resources {species and juveniles} and to reduce impacts to the aquatic environment.
ATLANTIC (Quebec and New Brunswick)	Adopt and use environmentally friendly {non-destructive} selective fishing gears, methods and practices {to reduce by-catch of non-target species and juveniles and to reduce impacts to the aquatic environment}.

Suggested revised guideline #2.3 (1998)

Adopt and promote the use of selective fishing gear, methods and practices to reduce by-catch of non-target species and year classes and to reduce impacts to the aquatic environment.

Approved guideline #2.3 (1998 - Present)

Ensure fishing activities are not conducted in a fashion that would endanger fish stocks or the environment.

104-05973/

INDUSTRY CONSULTATIONS

Having achieved a broad industry consensus to proceed with Code development, a representative Industry Steering Group was established to lead the work and a DFO Secretariat set-up to support them. Prepared and adopted as a basis for industry consultations, an "Industry Steering Group Draft Code" was distributed to all fishing organizations representing the various gear types and fisheries sectors in all regions across Canada. A first draft process for developing, ratifying and implementing the Code was also distributed.

In December 1996, the first main industry consultation took place in British Columbia and a revised "Industry Consensus Draft Code" was adopted. Then the remaining cross-country industry consultations began. Draft documents were prepared for each region, and revised as required, sometimes several times. During January and February 1997 meetings were held with stakeholders from the Freshwater and Arctic (Toronto, ON), Newfoundland and Labrador (St. John's, NL), Nova Scotia and Prince Edward Island (Halifax, NS), and New Brunswick and Quebec (Shippigan, NB) regions to review, discuss and suggest changes to the Industry Consensus Draft Code.

The resulting five sets of suggested changes were presented, debated and modified at the major National Code Industry Consultation Workshop held in Toronto, January 1998. The outcome was the "Consensus Code" which was endorsed by the group and has endured.

At this workshop a plan for governance and ratification was also agreed, a Canadian Responsible Fisheries (Code) Board was established to carry the work forward for a three-year period, and DFO was asked to continue providing Secretariat support.

During the regional consultations and in Toronto, industry input was taken very seriously. To take local needs into account, all meetings dealt with the content of each principle and guideline. Every local concern raised was given careful consideration making the industry consultation process intense, tedious, vigorous, and time consuming. Reconciling the various local concerns at each regional meeting was difficult. Amalgamating and reconciling all resulting input at the national level was an even greater challenge. Fortunately, all this very hard work paid off when national consensus was achieved.

National Code Industry Consultation Workshop Participants, Toronto, Ontario, January, 1998

Schedual of Industry Consultations

Date	Location	Fisheries Region
3 Dec. 1996	Vancouver, B.C.	British Columbia
12 Jan. 1997	Toronto, Ont.	Freshwater and Arctic
19 Feb. 1997	St. John's, Nfld.	Newfoundland and Labrador
19 Feb. 1997	Halifax, N.S.	Nova Scotia and P.E.I.
24 Feb. 1997	Caraquet, N.B.	New Brunswick and Quebec

Evolution of Guideline #2.3 (1996 - Present)

Original #2.3 (from Industry Consensus Draft Code 1996) Adopt and use non-destructive, selective fishing gear, methods and practices to reduce by-catch of non-target species and juveniles and to reduce impacts to the aquatic environment.

Recommendations for changes resulting from regional industry consultations

PACIFIC	Promote and adopt {and use non destructive,} selective fishing gears, methods and practices to reduce {by} catch of non-target species {and juveniles} and to reduce impacts to the aquatic environment.
FRESHWAER	{Adopt and} use non-destructive, selective fishing gear, methods, and practices to reduce by-catch of non-target species and year classes {juveniles} and to reduce impacts to the aquatic environment.
ARCTIC	Adopt and use {non-destructive,} selective fishing gears, methods and practices to reduce by-catch of non-target species and juveniles and to reduce impacts to the aquatic environment.
ATLANTIC (Newfoundland and Labrador)	Continue to {Adopt and} use non-destructive, selective fishing gear, methods and practices to reduce by-catch of non-target resources {species and juveniles} and to reduce impacts to the aquatic environment.
ATLANTIC (Quebec and New Brunswick)	Adopt and use environmentally friendly, {non-destructive} selective fishing gears, methods and practices {to reduce by-catch of non-target species and juveniles and to reduce impacts to the aquatic environment}.

Suggested revised guideline #2.3 (1998)

Adopt and promote the use of selective fishing gear, methods and practices to reduce by-catch of non-target species and year classes and to reduce impacts to the aquatic environment.

Approved guideline #2.3 (1998 - Present)

Ensure fishing activities are not conducted in a fashion that would endanger fish stocks or the environment.

CANADIAN CODE OF CONDUCT FOR RESPONSIBLE FISHING OPERATIONS (CONSENSUS CODE) - RATIONALE AND CONTENTS

The Canadian fishing industry and the Department of Fisheries and Oceans are committed to achieving sustainable marine and freshwater fisheries. The Code was and is seen as an essential step in pursuit of this objective. It is believed that implementation of the Code will contribute directly to the conservation of stocks and the protection of the aquatic environment for present and future generations of Canadians.

The Code has at its core a philosophy of responsible fishing. It outlines general principles and practical guidelines and is based on the following fundamental points of agreement:

I The Code applies to all commercial fishing operations in Canadian waters.

II There are four distinct fishing regions in Canada (Atlantic, Pacific, Arctic and Freshwater) each requiring specific mechanisms and regulations.

III Nothing in the Code serves to justify or impose any allocation or sharing of Freshwater or Marine resources.

IV Conservation Harvesting Plans or Fisheries Management Plans should incorporate the Code of Conduct for Responsible Fishing Operations.

The Canadian Code consists of nine principles and 36 accompanying guidelines (summarized at right) covering seven specific areas, namely: protection of the resource and environment, fishing gear, vessels, access and enforcement, cooperation and partnership, education and research, and public awareness.

Example of Practical Application of a Code Guideline - Code guideline #2.3 calls for ensuring that fishing conducted does not endanger stocks or the environment. In a conservation harvesting plan for shrimp, this could be addressed by specifying the fishing gear and gear rigging to be used. Details could include, for example, the minimum length of the toggle chains (connecting the groundrope and the fishing line) and/or the use of separator grid(s) with particular bar spacings.

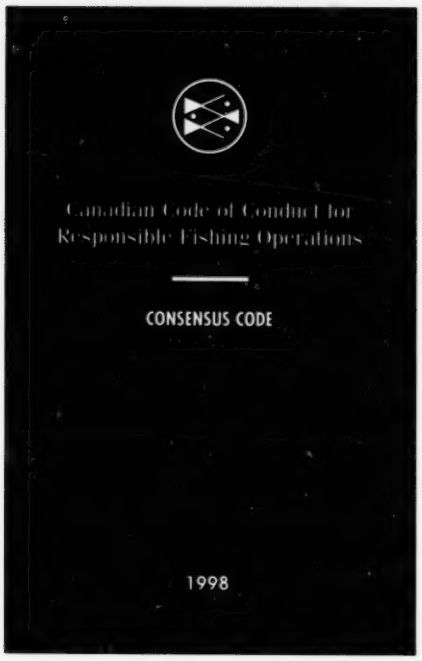

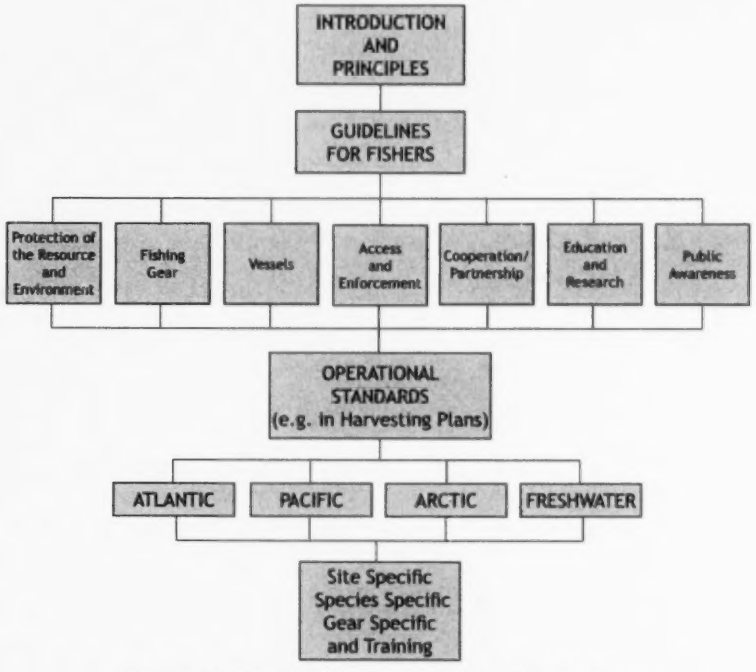

Relationship between Code Principles, supporting Guidelines and their implementation through Operational Standards.

BRIEF SUMMARY OF CONSENSUS CODE PRINCIPLES AND GUIDELINES

PRINCIPLE 1 deals with fish harvesters' commitment to sustainability of fisheries resources and habitats. The practical **GUIDELINES** suggest ways to achieve this goal including: application of sustainable fishing principles to all fisheries harvesting and management; environmentally sound waste management; optimized energy use; and the following of national emissions standards.

PRINCIPLE 2 addresses the importance of balancing economic viability of fisheries with ecological sustainability. The practical **GUIDELINES** focus on protocols for selective fishing and avoidance of non-target resources; use of authorized gear and its safe application; special care in adoption of new gear; participation in research and avoidance of gear loss through implementing protocols for marking, retrieving and reporting of gear loss.

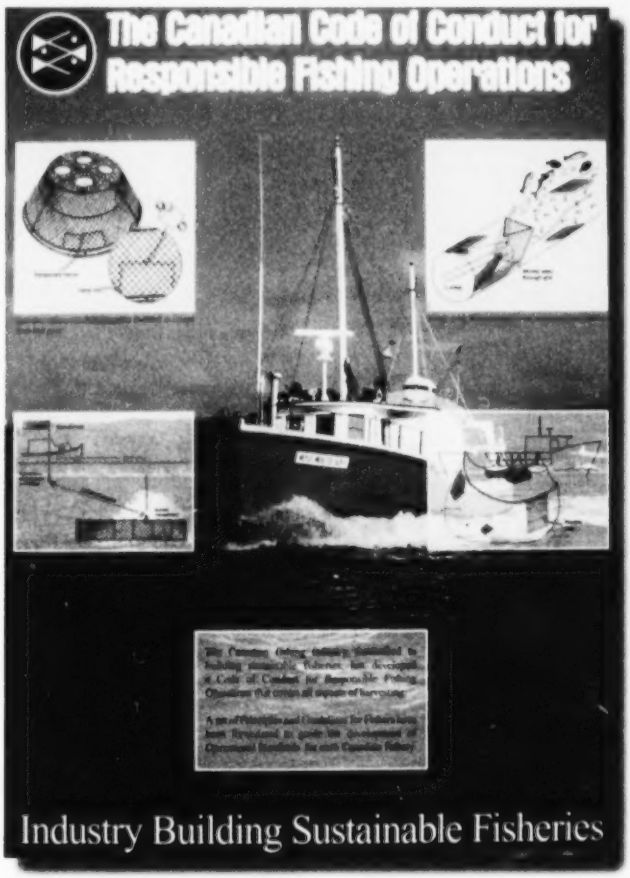

PRINCIPLE 3 acknowledges that sustainability and conservation is a shared responsibility and requires cooperation between industry and regulatory authorities. The practical **GUIDELINES** deal with vessel maintenance and operation, marking vessels and gear, avoiding interference with fishing operations by other vessels, and maintaining catch quality.

PRINCIPLE 4 deals with fish harvesters adopting specific mechanisms and regulations as required to address problems of fisheries in Canada. The practical **GUIDELINE** specifies consultation between relevant regulatory agencies and industry groups and mechanisms to monitor and evaluate adherence to sustainable principles and practices

PRINCIPLE 5 deals with balancing fishing effort with resources. Supporting practical **GUIDELINES** cover recognition of the interdependence of harvesting operations and fisheries management; the need for cooperation and partnership among fish harvesters and between them and people involved in fisheries operations, management science and technology, optimization of energy use and solving jurisdictional problems.

PRINCIPLE 6 recognizes the need to minimize unintended by catch and any adverse impacts on aquatic ecosystems and habitats. Practical **GUIDELINES** for this principle deal with fish harvesters participation in, related research initiatives; the provision of useful research and assessment data; and involvement in practical education and training initiatives designed to transfer relevant technological developments across fleet sectors and/or the industry as appropriate.

PRINCIPLE 7 deals with the need for greater public understanding of measures being taken by fish harvesters to conserve stocks and protect the environment.

PRINCIPLE 8 focuses on recognition of the specialized knowledge of fish harvesters and integration in fisheries management and regulation.

PRINCIPLE 9 requires fish harvesters to abide by national and international laws and other regulations and harvesting plans adopted for each fishery.

CANADIAN CODE OF CONDUCT FOR RESPONSIBLE FISHING OPERATIONS (CONSENSUS CODE) - RATIONALE AND CONTENTS

The Canadian fishing industry and the Department of Fisheries and Oceans are committed to achieving sustainable marine and freshwater fisheries. The Code was and is seen as an essential step in pursuit of this objective. It is believed that implementation of the Code will contribute directly to the conservation of stocks and the protection of the aquatic environment for present and future generations of Canadians.

The Code has at its core a philosophy of responsible fishing. It outlines general principles and practical guidelines and is based on the following fundamental points of agreement:

I The Code applies to all commercial fishing operations in Canadian waters.

II There are four distinct fishing regions in Canada (Atlantic, Pacific, Arctic and Freshwater) each requiring specific mechanisms and regulations.

III Nothing in the Code serves to justify or impose any allocation or sharing of Freshwater or Marine resources.

IV Conservation Harvesting Plans or Fisheries Management Plans should incorporate the Code of Conduct for Responsible Fishing Operations.

The Canadian Code consists of nine principles and 36 accompanying guidelines (summarized at right) covering seven specific areas, namely: protection of the resource and environment, fishing gear, vessels, access and enforcement, cooperation and partnership, education and research, and public awareness.

Example of Practical Application of a Code Guideline - Code guideline #2.3 calls for ensuring that fishing conducted does not endanger stocks or the environment. In a conservation harvesting plan for shrimp, this could be addressed by specifying the fishing gear and gear rigging to be used. Details could include, for example, the minimum length of the toggle chains (connecting the groundrope and the fishing line) and/or the use of separator grid(s) with particular bar spacings.

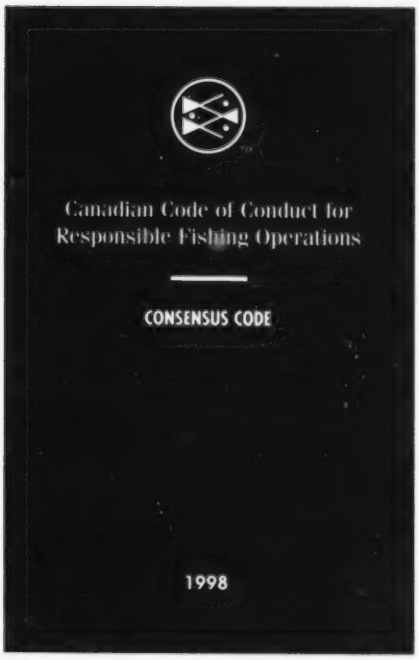

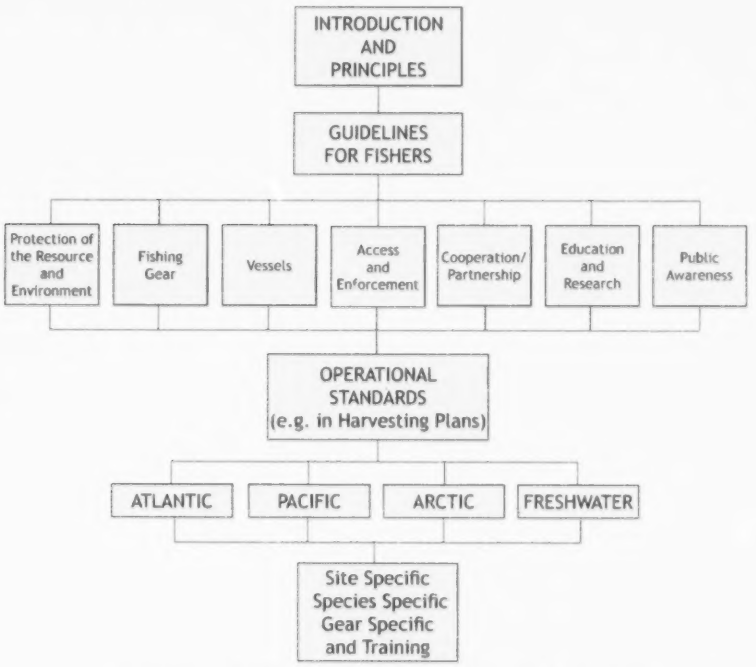

Relationship between Code Principles, supporting Guidelines and their implementation through Operational Standards.

BRIEF SUMMARY OF CONSENSUS CODE PRINCIPLES AND GUIDELINES

PRINCIPLE 1 deals with fish harvesters' commitment to sustainability of fisheries resources and habitats. The practical **GUIDELINES** suggest ways to achieve this goal including: application of sustainable fishing principles to all fisheries harvesting and management; environmentally sound waste management; optimized energy use; and the following of national emissions standards.

PRINCIPLE 2 addresses the importance of balancing economic viability of fisheries with ecological sustainability. The practical **GUIDELINES** focus on protocols for selective fishing and avoidance of non-target resources; use of authorized gear and its safe application; special care in adoption of new gear; participation in research and avoidance of gear loss through implementing protocols for marking, retrieving and reporting of gear loss.

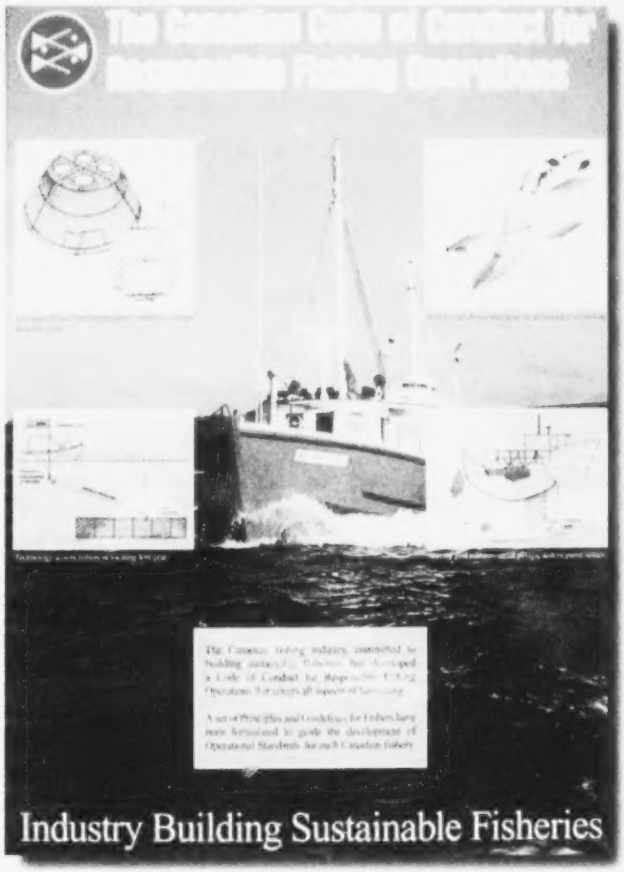

PRINCIPLE 3 acknowledges that sustainability and conservation is a shared responsibility and requires cooperation between industry and regulatory authorities. The practical **GUIDELINES** deal with vessel maintenance and operation, marking vessels and gear, avoiding interference with fishing operations by other vessels, and maintaining catch quality.

PRINCIPLE 4 deals with fish harvesters adopting specific mechanisms and regulations as required to address problems of fisheries in Canada. The practical **GUIDELINE** specifies consultation between relevant regulatory agencies and industry groups and mechanisms to monitor and evaluate adherence to sustainable principles and practices

PRINCIPLE 5 deals with balancing fishing effort with resources. Supporting practical **GUIDELINES** cover recognition of the interdependence of harvesting operations and fisheries management; the need for cooperation and partnership among fish harvesters and between them and people involved in fisheries operations, management science and technology, optimization of energy use and solving jurisdictional problems.

PRINCIPLE 6 recognizes the need to minimize unintended by catch and any adverse impacts on aquatic ecosystems and habitats. Practical **GUIDELINES** for this principle deal with fish harvesters participation in, related research initiatives; the provision of useful research and assessment data; and involvement in practical education and training initiatives designed to transfer relevant technological developments across fleet sectors and/or the industry as appropriate.

PRINCIPLE 7 deals with the need for greater public understanding of measures being taken by fish harvesters to conserve stocks and protect the environment.

PRINCIPLE 8 focuses on recognition of the specialized knowledge of fish harvesters and integration in fisheries management and regulation.

PRINCIPLE 9 requires fish harvesters to abide by national and international laws and other regulations and harvesting plans adopted for each fishery.

Canadian Responsible Fisheries Board (1998-2001)

Arctic (1 member)
Marc Allard
Seaku Fisheries/Northern Fisheries Coalition
Kuujjuaq/Montreal, Quebec

Freshwater (2 members)
Robert T. Krisjanson
Lake Winnipeg, Whitefish Fleet
Gimli, Manitoba

Rick Misner - Board Chair
Ontario Commercial Fisheries Association
Port Dover, Ontario

Aboriginal Commercial Fish Harvesters (1 member)
Christine Hunt
Native Brotherhood of BC
Victoria, British Columbia

Pacific Coast (3 members)
Ron Fowler
Pacific Trollers Association
Vancouver, British Columbia

Bob Rezansoff
Fishing Vessel Owner's Association of BC
Vancouver, British Columbia

John Sutcliffe
United Fishermen & Allied Workers Union of BC
Vancouver, British Columbia

Atlantic Coast (6 members)
Bill Broderick
Fish, Food & Allied Workers Union
St. John's, Newfoundland

Jeff Brownstein
Maritime Fisherman's Union
Baddeck, Nova Scotia

Brian Giroux
Scotia-Fundy Mobile Gear Association
Yarmouth, Nova Scotia

Gabrielle Landry
Federation des Pecheurs Semi-Hauturier
Cap-aux-Meules, Quebec

Patrick McGuinness
Fisheries Council of Canada
Nepean, Ontario

Rory McLellan
PEI Fishermen's Association
Charlottetown, Prince Edward Island

RATIFICATION OF THE CANADIAN CODE

Having achieved consensus in 1998, the next challenge was Code ratification. To accomplish this in the time allotted (3 years), the Code Board undertook widest possible distribution of three items: the Consensus Code, an outline of the ratification process, and the ratification document to be signed and submitted. During this process over 30,000 copies of the Consensus Code were printed. Many were sent directly to individual fish harvesters (over 14,000 in Newfoundland and Labrador alone).

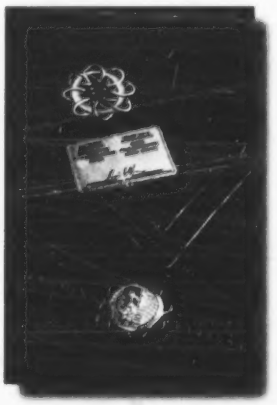

In addition, Board members made a number of presentations to industry groups including Fisheries Council of Canada and the Canadian Council of Professional Fish Harvesters. BC Board members made presentations to their Fishing Vessel Owners, Area G Gill-Netters, and Beam Trawler's Associations.

Other supporting activities were also undertaken including:

- Establishment of the Romeo LeBlanc Responsible Fishing Medal and Awards to be presented to fish harvesters from the Atlantic, Pacific, Freshwater, and Arctic, selected through a formal impartial process with rigourous minimum standards, who exemplify the goals of responsible fishing.
- Presentation to the Senate Standing Committee on Fisheries and the Council of First Ministers.
- Publication and wide industry distribution of "Fishing Code News" and posters giving information about the Code and its practical application.
- Promotion of responsible fishing training at all levels, including a curriculum to fisheries colleges across Canada as well as information to elementary and high schools.
- First steps in establishing an industry Code governance body.
- Launch of a Code website (www.responsiblefisheries.com) containing information on the Code, a list of ratifying organizations, Board minutes, and Romeo LeBlanc award and medal winners.

Code Board (1998-2001). Clockwise form top left: Bill Broderick, Rory McLellan, Rick Misner, Robert T. Krisjanson, Ron Fowler, Marc Allard, Patrick McGuinness, John Sutcliffe, Melanie Sonnenberg replacing Jeff Brownstein, Brian Giroux, Gabrielle Landry, Christine Hunt, and Bob Rezansoff.

To support activities undertaken by the Code Board and Secretariat during this period, DFO separately included information on the Canadian Code in all its responsible fisheries displays at local, national, and international exhibitions, workshops and conferences. Wherever possible, individual fish harvesters - participating in selectivity and resource/energy conservation projects demonstrating practical application of the Code - were present at the displays to meet and talk with other fish harvesters and help them to understand better the intent, practical application and benefits of the Code.

During this time, the Code Board and DFO Secretariat received the "International Margarita Lizarraga Medal - Responsible Fisheries" from the FAO for work accomplished on the Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations.

At the end of this ratification period, organizations representing over 80% of fish harvested in Canada had ratified the Consensus Code. As its final duty, the Board requested the Secretariat to schedule a national meeting (January 2002) of ratifying organizations to focus on Code implementation, complete the ratification process, decide on a future

Canadian Fisheries Orginazations that have Ratified the Consensus Code as of May 2003

Area D Gillnetters Assoc., Quathiaski Cove, BC
Area E Gillnetters Assoc., Vancouver, BC
BC Beam Trawlers' Assoc., Nanaimo, BC
BC Seafood Alliance, Vancouver, B.C.
Canadian Groundfish Research and Conservation Society, Surrey, BC
Canadian Sablefish Assoc., Surrey, BC
Deep Sea Trawlers Assoc., Richmond, BC
Fishing Vessel Owners Assoc. of BC, Vancouver, BC
Gillnetters Assoc., Richmond, BC
Gulf Troll Area H Assoc., Courtenay, BC
Krill Trawlers Assoc. and A.L.H. Enterprises LTD, Richmond, BC
Northern Trollers Assoc., Vancouver, BC
Pacific Coast Shrimpers' Cooperative Assoc., Victoria, BC
Pacific Halibut Management Assoc. of British Columbia, Burnaby, BC
Pacific Trollers' Assoc., Victoria, BC
Pacific Urchin Harvesters Assoc., Whistler, BC
Spawn on Kelp Operators Assoc. (SOKOA), Richmond, BC
Underwater Harvesters Assoc., Vancouver, BC
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone A, Lomond and Taber, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone B, Alder Flats and Edmonton, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone C, Cold Lake, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone D, Lac La Biche, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone E, Joussard and Widewater, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone F, Joussard, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone G, High Level and Zama, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone H, Fort Chipewyan, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc., Lac La Biche, AB
Western Walleye Council, Millet, AB
Baffin Fisheries Council, Iqaluit, NT
Mittimatalik Hunters and Trappers Organization, Pond Inlet, NT
Nativak Hunters' and Trappers' Assoc., Broughton Island, NT
Qikiqtarjuaq Diving Group, Qikiqtarjuaq, NU
Qukiqtaaluk Corporation, Iqaluit, NU
Freshwater Fish Marketing Cooperation, Winnipeg, MB
Lake Winnipeg White Fish fleet, Gimli, MB
Eastern Lake Erie Fishermen's Assoc., Port Colborne, ON
Fish and Seafood Assoc. of Ontario, Woodbridge, ON
Fisheries Council of Canada, Nepean, ON
Groundfish Enterprise Allocation Council, Manotick, ON
Ontario Commercial Fisheries' Assoc., Blenheim, ON
Assoc. des pêcheurs de la Côte-Nord, Sept-Iles, QC
Assoc. des pêcheurs de la MRC de Pabok, Newport, QC
Assoc. des capitaines propriétaires de la Gaspésie, Rivière au renard, QC
Assoc. des crabiers gaspésiens, Grande Rivière, QC
Brillant Cove Fishermen's Assoc., Fontenelle, QC
Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec, Iles-de-la-Madeleine, QC
Makivik Corporation, Ville St. Laurent, QC
Nunavik Hunting, Fishing and Trapping Assoc., Kuujjuaq, QC
Regroupement des pêcheurs professionnels des Iles, Iles-de-la-Madeleine, QC
Unaaq Fisheries Ltd., St. Laurent, QC
Assoc. des crevettier Acadien du Gulf, Shippagan, NB
Assoc. des senneurs du Golf Ltee., Caraquet, NB
Assoc. des Crabiers Acadiens, Shippagan, NB
Assoc. des pêcheurs de poisson de fond acadiens, Lamèque, NB
Assoc. des pêcheurs professionnels membres d'équipage inc. (APPME), Shippagan, NB
Assoc. seinneurs du Golfe inc., Shippagan, NB
Eastern Fishermen's Federation, Grand Manan, NB
Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels inc. (FRAPP), Shippagan, NB
Fundy Weir Fishermen's Assoc., St. George, NB
Grand Manan Fishermen's Assoc., Grand Manan, NB
The New Brunswick Seafood Processors Assoc., Moncton, NB
Atlantic Herring Co-op., Yarmouth, NS
Canadian Assoc. of Prawn Producers, St. Margaret's Bay, NS
Eastern Shore Fishermen's Protective Assoc., Sheet Harbour, NS
Full Bay Scallop Assoc., Yarmouth, NS
Guysborough County Inshore Fishermen's Assoc., Canso, NS
Halifax West Commercial Fisherman's Assoc., Sambro, NS
North of Smokey Fishermen's Assoc., Igonish, NS
Northumberland Fishermen's Assoc., Pictou Co., NS
Offshore Scallop Fleet, Dartmouth, NS
Prospect Area Full Time Fishermens Assoc., Tantallon, NS
Scotia-Fundy Mobile Gear Assoc., Yarmouth, NS
Seafood Producers Assoc. of Nova Scotia, Dartmouth, NS
Shelburne Co. Fixed Gear Quota Group Less than 45, Shelburne, NS
Shelburne County Competitive Fishers Assoc., Lockeport, NS
PEI Fishermen's Assoc., Charlottetown, PE
PEI Groundfish Assoc., Souris, PE
PEI Snow Crab Fishermen's Assoc., Tignish, PE
Seafood Processors Assoc. of PEI, Charlottetown, PE
Western Gulf Fishermen's Assoc., Alberton, PE
Fisheries Limited Labrador Fishermen's Union Shrimp Company, Lanse au loup, NL
Fogo Island Co-operative Society Ltd., Seldom, NL
Labrador Inuit Assoc., Nain, NL
Labrador Inuit Development Assoc., Nain, NL
Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Assoc. (Area 3L), St. John's, NL
Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Assoc. (Area 3Ps), St. John's, NL
Newfoundland Fish, Food and Allied Workers Union, St. John's, NL
Petty Harbour Fishermen's Producer Cooperative Society Ltd, Petty Harbour, NL
The Northern Coalition, St. John's, NL
Torngat Fish Producers Coop Society Ltd., Happy Valley, NL

Canadian Responsible Fisheries Board (1998-2001)

Arctic (1 member)
Marc Allard
Seaku Fisheries/Northern Fisheries Coalition
Kuujjuaq/Montreal, Quebec

Freshwater (2 members)
Robert T. Krisjanson
Lake Winnipeg, Whitefish Fleet
Gimli, Manitoba

Rick Misner - Board Chair
Ontario Commercial Fisheries Association
Port Dover, Ontario

Aboriginal Commercial Fish Harvesters (1 member)
Christine Hunt
Native Brotherhood of BC
Victoria, British Columbia

Pacific Coast (3 members)
Ron Fowler
Pacific Trollers Association
Vancouver, British Columbia

Bob Rezansoff
Fishing Vessel Owner's Association of BC
Vancouver, British Columbia

John Sutcliffe
United Fishermen & Allied Workers Union of BC
Vancouver, British Columbia

Atlantic Coast (6 members)
Bill Broderick
Fish, Food & Allied Workers Union
St. John's, Newfoundland

Jeff Brownstein
Maritime Fisherman's Union
Baddeck, Nova Scotia

Brian Giroux
Scotia-Fundy Mobile Gear Association
Yarmouth, Nova Scotia

Gabrielle Landry
Federation des Pecheurs Semi-Hauturier
Cap-aux-Meules, Quebec

Patrick McGuinness
Fisheries Council of Canada
Nepean, Ontario

Rory McLellan
PEI Fishermen's Association
Charlottetown, Prince Edward Island

RATIFICATION OF THE CANADIAN CODE

Having achieved consensus in 1998, the next challenge was Code ratification. To accomplish this in the time allotted (3 years), the Code Board undertook widest possible distribution of three items: the Consensus Code, an outline of the ratification process, and the ratification document to be signed and submitted. During this process over 30,000 copies of the Consensus Code were printed. Many were sent directly to individual fish harvesters (over 14,000 in Newfoundland and Labrador alone).

In addition, Board members made a number of presentations to industry groups including Fisheries Council of Canada and the Canadian Council of Professional Fish Harvesters. BC Board members made presentations to their Fishing Vessel Owners, Area G Gill-Netters, and Beam Trawler's Associations.

Other supporting activities were also undertaken including:

- Establishment of the Romeo LeBlanc Responsible Fishing Medal and Awards to be presented to fish harvesters from the Atlantic, Pacific, Freshwater, and Arctic, selected through a formal impartial process with rigourous minimum standards, who exemplify the goals of responsible fishing.
- Presentation to the Senate Standing Committee on Fisheries and the Council of First Ministers.
- Publication and wide industry distribution of "Fishing Code News" and posters giving information about the Code and its practical application.
- Promotion of responsible fishing training at all levels, including a curriculum to fisheries colleges across Canada as well as information to elementary and high schools.
- First steps in establishing an industry Code governance body.
- Launch of a Code website (www.responsiblefisheries.com) containing information on the Code, a list of ratifying organizations, Board minutes, and Romeo LeBlanc award and medal winners.

Code Board (1998-2001). Clockwise form top left: Bill Broderick, Rory McLellan, Rick Misner, Robert T. Krisjanson, Ron Fowler, Marc Allard, Patrick McGuinness, John Sutcliffe, Melanie Sonnenberg replacing Jeff Brownstein, Brian Giroux, Gabrielle Landry, Christine Hunt, and Bob Rezansoff.

To support activities undertaken by the Code Board and Secretariat during this period, DFO separately included information on the Canadian Code in all its responsible fisheries displays at local, national, and international exhibitions, workshops and conferences. Wherever possible, individual fish harvesters - participating in selectivity and resource/energy conservation projects demonstrating practical application of the Code - were present at the displays to meet and talk with other fish harvesters and help them to understand better the intent, practical application and benefits of the Code.

During this time, the Code Board and DFO Secretariat received the "International Margarita Lizarraga Medal - Responsible Fisheries" from the FAO for work accomplished on the Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations.

At the end of this ratification period, organizations representing over 80% of fish harvested in Canada had ratified the Consensus Code. As its final duty, the Board requested the Secretariat to schedule a national meeting (January 2002) of ratifying organizations to focus on Code implementation, complete the ratification process, decide on a future

Canadian Fisheries Orginazations that have Ratified the Consensus Code as of May 2003

Area D Gillnetters Assoc., Quathiaski Cove, BC
Area E Gillnetters Assoc., Vancouver, BC
BC Beam Trawlers' Assoc., Nanaimo, BC
BC Seafood Alliance, Vancouver, B.C.
Canadian Groundfish Research and Conservation Society, Surrey, BC
Canadian Sablefish Assoc., Surrey, BC
Deep Sea Trawlers Assoc., Richmond, BC
Fishing Vessel Owners Assoc. of BC, Vancouver, BC
Gillnetters Assoc., Richmond, BC
Gulf Troll Area H Assoc., Courtenay, BC
Krill Trawlers Assoc. and A.L.H. Enterprises LTD, Richmond, BC
Northern Trollers Assoc., Vancouver, BC
Pacific Coast Shrimpers' Cooperative Assoc., Victoria, BC
Pacific Halibut Management Assoc. of British Columbia, Burnaby, BC
Pacific Trollers' Assoc., Victoria, BC
Pacific Urchin Harvesters Assoc., Whistler, BC
Spawn on Kelp Operators Assoc. (SOKOA), Richmond, BC
Underwater Harvesters Assoc., Vancouver, BC
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone A, Lomond and Taber, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone B, Alder Flats and Edmonton, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone C, Cold Lake, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone D, Lac La Biche, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone E, Joussard and Widewater, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone F, Joussard, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone G, High Level and Zama, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone H, Fort Chipewyan, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc., Lac La Biche, AB
Western Walleye Council, Millet, AB
Baffin Fisheries Council, Iqaluit, NT
Mittimatalik Hunters and Trappers Organization, Pond Inlet, NT
Nativak Hunters' and Trappers' Assoc., Broughton Island, NT
Qikiqtarjuaq Diving Group, Qikiqtarjuaq, NU
Qukiqtaaluk Corporation, Iqaluit, NU
Freshwater Fish Marketing Cooperation, Winnipeg, MB
Lake Winnipeg White Fish fleet, Gimli, MB
Eastern Lake Erie Fishermen's Assoc., Port Colborne, ON
Fish and Seafood Assoc. of Ontario, Woodbridge, ON
Fisheries Council of Canada, Nepean, ON
Groundfish Enterprise Allocation Council, Manotick, ON
Ontario Commercial Fisheries' Assoc., Blenheim, ON
Assoc. des pêcheurs de la Côte-Nord, Sept-Iles, QC
Assoc. des pêcheurs de la MRC de Abok, Newport, QC
Assoc. des capitaines propriétaires de la Gaspésie, Riviere au renard, QC
Assoc. des crabiers gaspésiens, Grande Riviere, QC
Brillant Cove Fishermen's Assoc., Fontenelle, QC
Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Quebec, Iles-de-la-Madeleine, QC
Makivik Corporation, Ville St. Laurent, QC
Nunavik Hunting, Fishing and Trapping Assoc., Kuujjuaq, QC
Regroupement des pêcheurs professionnels des Iles, Iles-de-la-Madeleine, QC
Unaaq Fisheries Ltd., St. Laurent, QC
Assoc. des crevettier Acadien du Gulf, Shippagan, NB
Assoc. des senneurs du Golf Ltee., Caraquet, NB
Assoc. des Crabiers Acadiens, Shippagan, NB
Assoc. des pêcheurs de poisson de fond acadiens, Lameque, NB
Assoc. des pêcheurs professionnels membres d'equipage inc. (APPME), Shippagan, NB
Assoc. seinneurs du Golfe inc., Shippagan, NB
Eastern Fishermen's Federation, Grand Manan, NB
Fédération regionale acadienne des pêcheurs professionnels inc. (FRAPP), Shippagan, NB
Fundy Weir Fishermen's Assoc., St. George, NB
Grand Manan Fishermen's Assoc., Grand Manan, NB
The New Brunswick Seafood Processors Assoc., Moncton, NB
Atlantic Herring Co-op., Yarmouth, NS
Canadian Assoc. of Prawn Producers, St. Margaret's Bay, NS
Eastern Shore Fishermen's Protective Assoc., Sheet Harbour, NS
Full Bay Scallop Assoc., Yarmouth, NS
Guysborough County Inshore Fishermen's Assoc., Canso, NS
Halifax West Commercial Fisherman's Assoc., Sambro, NS
North of Smokey Fishermen's Assoc., Igonish, NS
Northumberland Fishermen's Assoc., Pictou Co., NS
Offshore Scallop Fleet, Dartmouth, NS
Prospect Area Full Time Fishermens Assoc., Tantallon, NS
Scotia-Fundy Mobile Gear Assoc., Yarmouth, NS
Seafood Producers Assoc. of Nova Scotia, Dartmouth, NS
Shelburne Co. Fixed Gear Quota Group Less than 45, Shelburne, NS
Shelburne County Competitive Fishers Assoc., Lockeport, NS
PEI Fishermen's Assoc., Charlottetown, PE
PEI Groundfish Assoc., Souris, PE
PEI Snow Crab Fishermen's Assoc., Tignish, PE
Seafood Processors Assoc. of PEI, Charlottetown, PE
Western Gulf Fishermen's Assoc., Alberton, PE
Fisheries Limited Labrador Fishermen's Union Shrimp Company, Lanse au loup, NL
Fogo Island Co-operative Society Ltd., Seldom, NL
Labrador Inuit Assoc., Nain, NL
Labrador Inuit Development Assoc., Nain, NL
Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Assoc. (Area 3L), St. John's, NL
Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Assoc. (Area 3Ps), St. John's, NL
Newfoundland Fish, Food and Allied Workers Union, St. John's, NL
Petty Harbour Fishermen's Producer Cooperative Society Ltd, Petty Harbour, NL
The Northern Coalition, St. John's, NL
Torngat Fish Producers Coop Society Ltd., Happy Valley, NL

PUBLIC AWARENESS AND RECOGNITION

For many years prior to Code ratification, considerable work by DFO and industry had been ongoing towards building and maintaining responsible fisheries in Canada. However, the public's appreciation of commercial fishing had been strongly colored by highly selected graphic representation of past and uncharacteristically destructive behavior of a few fishers. Mostly, such claims were unsubstantiated and grossly exaggerated. In contrast, the Canadian Code requires fishers and their industry to demonstrate, with reference to specific practices, the truth of how fisheries are harvested responsibly.

Formalizing even the considerable existing responsible fishing practices goes a long way to showing that Canadian-based fishing operations are some of the most "environmentally friendly" in the world. In addition, the Code has strong potential as a basis for development of a truly Canadian "eco-label" for use on fish and shellfish products. The Canadian Code also complements the International Code of Conduct and the wider responsible fishing work carried out by DFO and other stakeholders.

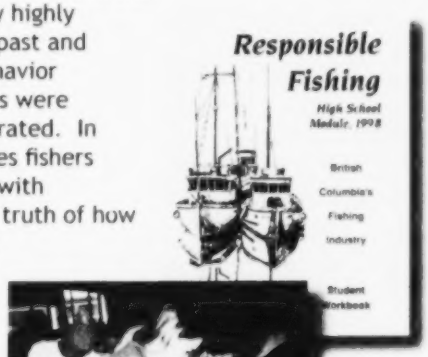

High School module developed and delivered in B.C.

In order to raise awareness of existing responsible fishing practices and the role of the Code in elaborating and building on these practices, a number of approaches were undertaken by the Code Board and DFO Secretariat. These include:

- Public acknowledgement of individual harvesters through the Romeo LeBlanc National Awards
- Adult and high school responsible fishing educational programs (provincial and international)
- Trade show delegations, demonstrations and displays
- Conference exhibits and presentations at the regional (incl. First Nations), national and international levels.

All of these activities were supported by posters, project summaries, newsletters, and presentations with full and active participation by fishers.

Romeo LeBlanc medal and awards laureates (medal winner) at the 2000 presentation (l-r) George Feltham, Atlantic Laureate and medal winner; Davidee Evic, Arctic Laureate; Robert T Krisjansen, Freshwater Laureate; and Les Rombough, Pacific Laureate.

Code awareness strategy continues 2001. Romeo LeBlanc medal and awards ceremony (l-r) Stan Logan, Pacific Laureate; Pierrot Hache, Atlantic Laureate and medal winner; Stevie Audlakiak, Arctic Laureate; and George Purvis, Freshwater Laureate.

Responsible Fishing Program developed with experienced skippers for delivery in New Brunswick.

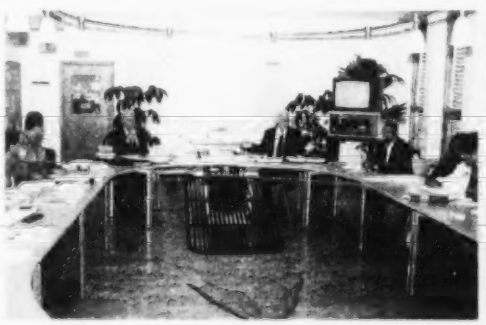

Annual responsible fishing lectures, including the Canadian Code, at the World Maritime University, Sweden.

Gabrielle Landry and Marc Allard of the industry's Canadian Responsible Fisheries Board promote conservation harvesting and the Code of Conduct at the October 1999 Quebec fishing industry and aquaculture conference.

Canadian Responsible Fisheries Board (2002)

Arctic (1 member)
Johnny Arnaituk Jr.
Nunavik Hunting, Fishing and Trapping Association
Kuujjuaq, Quebec

Freshwater (2 members)
Robert T. Krisjanson
Lake Winnipeg, Whitefish Fleet
Gimli, Manitoba

Rick Misner
Ontario Commercial Fisheries Association
Port Dover, Ontario

Aboriginal Commercial Fish Harvesters (1 member)
Marc Allard
Seaku Fisheries/Northern Fisheries Coalition
Kuujjuaq/Montreal, Quebec

Pacific Coast (4 members)
Michelle James
Underwater Harvesters Association
Vancouver, British Columbia

Gina Johansen
Spawn on Kelp Operators Association
Richmond, British Columbia

Stuart Nelson
Deep Sea Trawlers Association of BC
Richmond, BC

Bob Rezansoff
Fishing Vessel Owner's Association of BC
Vancouver, British Columbia

Atlantic Coast (7 members)
Craig Avery
Western Gulf Fishermen's Association
Alberton, Prince Edward Island

Bill Broderick
Fish, Food & Allied Workers Union
St. John's, Newfoundland

Gary Dedrick
Shelburne Country Quota Group
Shelburne, Nova Scotia

Gabrielle Landry
Federation des Pecheurs Semi-Hauturier
Cap-aux-Meules, Quebec

Patrick McGuinness
Fisheries Council of Canada
Nepean, Ontario

Jean Saint-Cyr
Federation regionale acadienne des pecheurs professionnels inc. (FRAPP)
Shippagan, New Brunswick

Melanie Sonnenberg
Eastern Fisherman's Federation
Grand Manan, New Brunswick

CODE IMPLEMENTATION

Up to this time ratification had been the primary focus of Boards activity; however, three pilot projects concerning implementation of the Code had also been conducted and results were presented at a second National Workshop held in Toronto, January 18-19, 2002. One of the three pilot projects was undertaken by two B.C. organizations (Groundfish Conservation Society and Deep Sea Trawlers Association) that had ratified the code early. Their projects involved a process to identify how members of these organizations had implemented the code. Success had been achieved with 100% observer coverage (Principles 1, 2, 4 and 9) and partnership with DFO in research and management initiatives, e.g., ground closures to protect Pacific Cod and Ocean Perch (Principle 8).

Some members of the 15-member Code Board (clockwise from top left of photo) Jean Saint-Cyr, Rick Misner (Chair), Stuart Nelson, Craig Avery, Marc Allard, Patrick McGuinness, Michelle James, Melanie Sonnenberg, and Robert T. Krisjanson (See panel at left for complete Board)

Another pilot project undertaken by the Scotia-Fundy Mobile Gear Association (SFMGA) was able to identify applications of the Code, covering all of the principles and the methodology used by their fisheries managers in identifying areas for further work. A major emphasis is on effective communications with fisheries managers and suggestions for co-management. The result of their Code implementation work was posted on the internet for third-party scrutiny. While not constituting a formal audit, the process provides a model for self-verification of Code application.

The third pilot was carried out by the Groundfish Enterprise Allocation Council and involved testing of a self-verification protocol for both harvesters and associations. The tool, a first step in developing compliance methodology seemed to provide a good, cost-effective alternative to third-party audit and is available to ratified members.

At this workshop, a new Code Board, expanded to 15 members, was also chosen by ratified members. This change ensured that the new Board was representative of these organizations. In addition to continuing with ratification, the new Board was asked to focus strongly on Code implementation work through additional projects; catalogue potential Code self-verification models; take legal ownership of the Code's registered trademark for possible future use as an eco-label; develop a legal option for incorporation together with a governance structure; and develop a long-term strategy for funding.

The new Board, taking into account the outcomes of the pilot project, recognized the importance of the Code as a compliance tool to show fish harvesters' support for responsible fishing. It was now well recognized by all stakeholders that Code operational guidelines were directly applicable in the development of Conservation Harvesting Plans (CHP). The broader Integrated Fisheries Management Plans (IFMP) also involve a responsible fishing component.

Canadian Responsible Fisheries Board (2002)

Arctic (1 member)
Johnny Arnaituk Jr.
Nunavik Hunting, Fishing and Trapping Association
Kuujjuaq, Quebec

Freshwater (2 members)
Robert T. Krisjanson
Lake Winnipeg, Whitefish Fleet
Gimli, Manitoba

Rick Misner
Ontario Commercial Fisheries Association
Port Dover, Ontario

Aboriginal Commercial Fish Harvesters (1 member)
Marc Allard
Seaku Fisheries/Northern Fisheries Coalition
Kuujjuaq/Montreal, Quebec

Pacific Coast (4 members)
Michelle James
Underwater Harvesters Association
Vancouver, British Columbia

Gina Johansen
Spawn on Kelp Operators Association
Richmond, British Columbia

Stuart Nelson
Deep Sea Trawlers Association of BC
Richmond, BC

Bob Rezansoff
Fishing Vessel Owner's Association of BC
Vancouver, British Columbia

Atlantic Coast (7 members)
Craig Avery
Western Gulf Fishermen's Association
Alberton, Prince Edward Island

Bill Broderick
Fish, Food & Allied Workers Union
St. John's, Newfoundland

Gary Dedrick
Shelburne Country Quota Group
Shelburne, Nova Scotia

Gabrielle Landry
Federation des Pecheurs Semi-Hauturier
Cap-aux-Meules, Quebec

Patrick McGuinness
Fisheries Council of Canada
Nepean, Ontario

Jean Saint-Cyr
Federation regionale acadienne des pecheurs professionnels inc. (FRAPP)
Shippagan, New Brunswick

Melanie Sonnenberg
Eastern Fisherman's Federation
Grand Manan, New Brunswick

CODE IMPLEMENTATION

Up to this time ratification had been the primary focus of Boards activity; however, three pilot projects concerning implementation of the Code had also been conducted and results were presented at a second National Workshop held in Toronto, January 18-19, 2002. One of the three pilot projects was undertaken by two B.C. organizations (Groundfish Conservation Society and Deep Sea Trawlers Association) that had ratified the code early. Their projects involved a process to identify how members of these organizations had implemented the code. Success had been achieved with 100% observer coverage (Principles 1, 2, 4 and 9) and partnership with DFO in research and management initiatives, e.g., ground closures to protect Pacific Cod and Ocean Perch (Principle 8).

Some members of the 15-member Code Board (clockwise from top left of photo) Jean Saint-Cyr, Rick Misner (Chair), Stuart Nelson, Craig Avery, Marc Allard, Patrick McGuinness, Michelle James, Melanie Sonnenberg, and Robert T. Krisjanson (See panel at left for complete Board)

Another pilot project undertaken by the Scotia-Fundy Mobile Gear Association (SFMGA) was able to identify applications of the Code, covering all of the principles and the methodology used by their fisheries managers in identifying areas for further work. A major emphasis is on effective communications with fisheries managers and suggestions for co-management. The result of their Code implementation work was posted on the internet for third-party scrutiny. While not constituting a formal audit, the process provides a model for self-verification of Code application.

The third pilot was carried out by the Groundfish Enterprise Allocation Council and involved testing of a self-verification protocol for both harvesters and associations. The tool, a first step in developing compliance methodology seemed to provide a good, cost-effective alternative to third-party audit and is available to ratified members.

At this workshop, a new Code Board, expanded to 15 members, was also chosen by ratified members. This change ensured that the new Board was representative of these organizations. In addition to continuing with ratification, the new Board was asked to focus strongly on Code implementation work through additional projects; catalogue potential Code self-verification models; take legal ownership of the Code's registered trademark for possible future use as an eco-label; develop a legal option for incorporation together with a governance structure; and develop a long-term strategy for funding.

The new Board, taking into account the outcomes of the pilot project, recognized the importance of the Code as a compliance tool to show fish harvesters' support for responsible fishing. It was now well recognized by all stakeholders that Code operational guidelines were directly applicable in the development of Conservation Harvesting Plans (CHP). The broader Integrated Fisheries Management Plans (IFMP) also involve a responsible fishing component.

To move Code implementation forward during 2002, the new Board, ratifying organizations and DFO, undertook 15 projects designed to:

- Develop the process for incorporating the Code into fisheries management plan and provide industry-agreed suggestions for the improvement of fisheries management.
- Review current harvesting practices in 15 representative fisheries to determine the general level of compliance with Code principles and guidelines, and develop ways of addressing any outstanding issue.

Fifteen Code implementation projects were carried out in the five regions. Results of these projects were presented at a Code Board meeting in December 2002 and are summarized below. It was shown that across the country strong evidence of sound fishing practices had emerged and the ratified code really provided a tool for formalizing and fine-tuning day-to-day operations.

B.C. Herring Roe Project
B.C. Seine Roe Herring Association members identified applicability of Code guidelines to their fishery and have prepared a record of their experience to date. Following consultation with members, a set of recommendations for future implementation have been produced.

B.C. Spawn on Kelp Project
Spawn-on-Kelp Operators Association used a self-assessment document with the focus on importance of co-management for effective Code implementation. Long-term management recommendations are in preparation.

B.C. Integrated Groundfish Project
Improved selectivity and catch utilization in B.C. Groundfish fisheries for species-specific licenses in multispecies fishing locations.

B.C. Geoduck [redacted] Clam Project
B.C. Geoduck and Horse Clam Harvesters Association published Code implementation self-assessment documents (compliance)-www.geoduck.org

Lake Ontario [redacted] Project
The Ontario Fisheries Association Code implementation plans involve a widely applicable template with a focus on cooperation and support among freshwater fisheries and their government's scientists and managers.

Lake Winnipe[redacted] Project
Through Code application, the Lake Winnipeg Whitefish Fleet is strengthening its already considerable involvement in research disciplines, for example, fisheries habitat and seasonal /area closers to protect spawning. The fleet's commitment to responsible fishing practices includes an advocacy role supporting Code adoption.

Lobster Fishing Area 24 Project
The Western Gulf Lobster Fishermen's Association (Area 24) - drew up an implementation plan that dealt with every one of the Code guidelines. Through negotiation with government departments, the Code is being incorporated in their Conservation Harvesting Plan. The Association has also lobbied all other PEI lobster fishermen to adopt the Code implementation plan and, where necessary, complete Code ratification.

Lobster Fishing Area 38 Project
The Lobster Fisherman's Association for Area 38 represents 136 licenses that share a disputed area (gray zone) with the United States. Despite the complications, the Association reviewed and outlined steps for compliance with the Code and is promoting responsible fishing based on Code principles and guidelines. The goal is to include the Code in the LFA 38 management regime.

Groundfish Enterprise Allocation Council Project
The Fisheries Council of Canada and the Groundfish Enterprise Allocation Council's Code implementation model to document how all guidelines were addressed by industry and adopted/adapted in each fishery. The links between conservation harvesting plans and the Code guidelines have been identified and audit tools listed. The latter include energy efficiency, vessel safety, training, and public awareness.

Northern and Gulf Shrimp (3) Projects
Documented Code implementation plans for the off-shore (Canadian Association of Prawn Producers and Northern

Coalition) and mid-shore (Group B Golf shrimp fleet) are based on the earlier pilot work. Implementation was greatly facilitated building on the successful record of by-catch reduction in this fishery to less than 2% through the use of selectivity grids. These fisheries have included Code elements into their conservation harvesting plans and the offshore group has developed a compliance self-audit tool. Emphasis now is on including the implementation plan in the Integrated Fisheries Management Plans reflecting industry investments and cooperation in managing the stocks for the benefit of all stakeholders.

Scotia-Fundy Offshore Scallop Project

The Code Implementation Plan developed for scallop addresses all the principles and guidelines in the Code with emphasis on areas vital in this fishery. Specifically these include close monitoring of the stock, habitat-impact, nursery/protected habitat. Annexes focus on how guidelines are applied to practical situations, integration of Code into CHP's and a self-assessment process. Work with Fisheries and Oceans continues to include these developments in the scallop (IFMP)

Scotia-Fundy Fixed Gear Groundfish Project

The Shelburne County Quota Group is pro-active in biologically sustainable and economically viable fisheries for its members. The group collaborated with fish harvester's organizations like the Eastern Fishermen's Federation to develop a mechanism for Code implementation. Meetings and surveys have determined key elements of the Code to be being applied and focuses on co-management between members and DFO to improve the advisory process. The next step is to be integration, how the Code must be referenced in the <45' Groundfish Management Plan.

NAFO Zone (4RS3Pn) Cod Project

Cod stock recovery remains a key management issue. Implementation of the Code and related documentation has been based on industry meetings to review industry initiatives currently in place, including: fishery spread out over space and time; competitive (weekly cap) versus I.O.; and 100% dockside monitoring and 10% observer coverage. The meetings also addressed new initiatives consistent with Code objectives, namely: exclusive spawning closure; exclusive hook and line fishery; by-catch reduction in American place fishery; and juvenile cod closure area. The resulting Code implementation plan documents how the Code guidelines are addressed. In each fishery, additional steps needed, covered in the plan will also be taken into account through collaborations with DFO in the discussing and initializing the overall fisheries management plans.

The 15 projects summarized above represent a first step in the Code implementation process. These and other fisheries organizations are well into Code implementation but there are other groups that will need encouragement and support to get started.

In parallel with implementation projects, public awareness and recognition activities continued...

2002 Romeo LeBlanc medal and awards ceremony (l-r) Honorable Robert Thibault, Minister of Fisheries; Jake Fraser, Pacific Laureate and medal winner; and Honorable Romeo LeBlanc, former Governor General missing from photo; Allen Gordon, Arctic Laureate; Milford Purdy, Freshwater Laureate; and Gary McLeod, Atlantic Laureate.

2003 Romeo LeBlanc medal and awards ceremony (l-r) John Carriere, Freshwater Laureate; Ulf Snarby, Atlantic Laureate and medal winner; and Tim Richards, Pacific Laureate

To move Code implementation forward during 2002, the new Board, ratifying organizations and DFO, undertook 15 projects designed to:

- Develop the process for incorporating the Code into fisheries management plan and provide industry-agreed suggestions for the improvement of fisheries management.
- Review current harvesting practices in 15 representative fisheries to determine the general level of compliance with Code principles and guidelines, and develop ways of addressing any outstanding issue.

Fifteen Code implementation projects were carried out in the five regions. Results of these projects were presented at a Code Board meeting in December 2002 and are summarized below. It was shown that across the country strong evidence of sound fishing practices had emerged and the ratified code really provided a tool for formalizing and fine-tuning day-to-day operations.

B.C. Herring Roe Project
B.C. Seine Roe Herring Association members identified applicability of Code guidelines to their fishery and have prepared a record of their experience to date. Following consultation with members, a set of recommendations for future implementation have been produced.

B.C. Spawn on Kelp Project
Spawn-on-Kelp Operators Association used a self-assessment document with the focus on importance of co-management for effective Code implementation. Long-term management recommendations are in preparation.

B.C. Integrated Groundfish Project
Improved selectivity and catch utilization in B.C. Groundfish fisheries for species-specific licenses in multispecies fishing locations.

B.C. Geoduck and Horse Clam Project
B.C. Geoduck and Horse Clam Harvesters Association published Code implementation self-assessment documents (compliance)-www.geoduck.org

Lake Ontario Whitefish Project
The Ontario Fisheries Association Code implementation plans involve a widely applicable template with a focus on cooperation and support among freshwater fisheries and their government's scientists and managers.

Lake Winnipeg Whitefish Project
Through Code application, the Lake Winnipeg Whitefish Fleet is strengthening its already considerable involvement in research disciplines, for example, fisheries habitat and seasonal /area closers to protect spawning. The fleet's commitment to responsible fishing practices includes an advocacy role supporting Code adoption.

Lobster Fishing Area 24 Project
The Western Gulf Lobster Fishermen's Association (Area 24) drew up an implementation plan that dealt with every one of the Code guidelines. Through negotiation with government departments, the Code is being incorporated in their Conservation Harvesting Plan. The Association has also lobbied all other PEI lobster fishermen to adopt the Code implementation plan and, where necessary, complete Code ratification.

Lobster Fishing Area 38 Project
The Lobster Fisherman's Association for Area 38 represents 136 licenses that share a disputed area (gray zone) with the United States. Despite the complications, the Association reviewed and outlined steps for compliance with the Code and is promoting responsible fishing based on Code principles and guidelines. The goal is to include the Code in the LFA 38 management regime.

Groundfish Enterprise Allocation Council Project
The Fisheries Council of Canada and the Groundfish Enterprise Allocation Council's Code implementation model to document how all guidelines were addressed by industry and adopted/adapted in each fishery. The links between conservation harvesting plans and the Code guidelines have been identified and audit tools listed. The latter include energy efficiency, vessel safety, training, and public awareness.

Northern and Gulf Shrimp (3) Projects
Documented Code implementation plans for the off-shore (Canadian Association of Prawn Producers and Northern

Coalition) and mid-shore (Group B Golf shrimp fleet) are based on the earlier pilot work. Implementation was greatly facilitated building on the successful record of by-catch reduction in this fishery to less than 2% through the use of selectivity grids. These fisheries have included Code elements into their conservation harvesting plans and the offshore group has developed a compliance self-audit tool. Emphasis now is on including the implementation plan in the Integrated Fisheries Management Plans reflecting industry investments and cooperation in managing the stocks for the benefit of all stakeholders.

Scotia-Fundy Offshore Scallop Project
The Code Implementation Plan developed for scallop addresses all the principles and guidelines in the Code with emphasis on areas vital in this fishery. Specifically these include close monitoring of the stock, habitat-impact, nursery/protected habitat. Annexes focus on how guidelines are applied to practical situations, integration of Code into CHP's and a self-assessment process. Work with Fisheries and Oceans continues to include these developments in the scallop (IFMP)

Scotia-Fundy Fixed Gear Groundfish Project
The Shelburne County Quota Group is pro-active in biologically sustainable and economically viable fisheries for its members. The group collaborated with fish harvester's organizations like the Eastern Fishermen's Federation to develop a mechanism for Code implementation. Meetings and surveys have determined key elements of the Code to be being applied and focuses on co-management between members and DFO to improve the advisory process. The next step is to be integration, how the Code must be referenced in the <45' Groundfish Management Plan.

NAFO Zone (4RS3Pn) Cod Project
Cod stock recovery remains a key management issue. Implementation of the Code and related documentation has been based on industry meetings to review industry initiatives currently in place, including: fishery spread out over space and time; competitive (weekly cap) versus I.O.; and 100% dockside monitoring and 10% observer coverage. The meetings also addressed new initiatives consistent with Code objectives, namely: exclusive spawning closure; exclusive hook and line fishery; by-catch reduction in American place fishery; and juvenile cod closure area. The resulting Code implementation plan documents how the Code guidelines are addressed. In each fishery, additional steps needed, covered in the plan will also be taken into account through collaborations with DFO in the discussing and initializing the overall fisheries management plans.

The 15 projects summarized above represent a first step in the Code implementation process. These and other fisheries organizations are well into Code implementation but there are other groups that will need encouragement and support to get started.

In parallel with implementation projects, public awareness and recognition activities continued...

2002 Romeo LeBlanc medal and awards ceremony (l-r) Honorable Robert Thibault, Minister of Fisheries; Jake Fraser, Pacific Laureate and medal winner; and Honorable Romeo LeBlanc, former Governor General missing from photo: Allen Gordon, Arctic Laureate; Milford Purdy, Freshwater Laureate; and Gary McLeod, Atlantic Laureate.

2003 Romeo LeBlanc medal and awards ceremony (l-r) John Carriere, Freshwater Laureate; Ulf Snarby, Atlantic Laureate and medal winner; and Tim Richards, Pacific Laureate

CODE BENEFITS, GOVERNANCE AND THE TASKS AHEAD

Current Status

From 1995 to the end of 2003, a great deal of time, effort and resources have been invested by individual fishermen, fisheries organizations, and DFO to achieve, ratify and begin implementing a Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations. The pay-off in terms of Code benefits have started to come as implementation moves forward.

Code implementation requires industry members to be proactive regarding fisheries management and research in partnership with DFO. Having supported Code development, DFO has confirmed a willingness to bring industry's contributions to bear in managing and protecting future fisheries consistent with conservation harvesting plans, integrated fisheries management plans and other co-management vehicles.

Benefits

1. Including the Code in Conservation Harvesting Plans makes them more comprehensive, practical and effective, and satisfies all stakeholders. The Code helps fish harvesters and other stakeholders understand what is required to make a fishery both sustainable and economically viable. It also provides a basis for fish harvesters to plan, develop, verify and implement successful and responsible fishing operations.

2. The Code provides a basis for alternative (out of court) dispute resolution mechanisms. Increased awareness of the importance of conservation harvesting and issues surrounding sustainable fisheries amongst fish harvesters contributes to cooperation and prevention of misunderstandings and potential conflicts before they arise.

3. The Code requires fish harvesters to be involved in selectivity, conservation harvesting, and fuel/energy optimization research and education. This results in fishers with an enhanced capability for effective participation in fisheries co-management.

4. Selectivity, handling and other requirements included in the Code have a direct impact on quality of fish and shellfish landed. These are critical components in overall quality of the final seafood products.

5. Dealing specifically with harvesting and resource conservation objectives, the Code has potential as a truly Canadian mechanism for eco-labeling of seafood products. Code requirements for formalizing responsible fishing practices, many already in place, provide a solid basis for public recognition of existing "green" operations and begin to link with modern-day demands for "ecologically responsible" food products.

Governance

In order to continue to realize these and other benefits, Code governance - through an interm not-for-profit federation - is moving to a corporation with charitable status recognized by Revenue Canada. A step in this direction is the transfer, currently underway, of the Secretariat from DFO to the new industry Code governance body.

Full members of the new body are fish harvesters' organizations that have ratified the Code. Limited memberships will be available to umbrella fisheries organizations endorsing the Code and other groups, subject to Board approval. Board representation will follow the present formula (as set out on page 9). Funding is planned to be from a variety of sources including: membership fees, endowments, sponsorships, grants, and other sources.

Tasks Ahead

Objectives aimed at maintaining and building on the excellent work to date were already approved for the new industry organization at the December 2002 board meeting. These continue to be pursued including:

- Encourage the implementation of the Code directly in fishing and through Fisheries Management Plans, reflecting co-management and the full participation of Canadian fish harvesters in responsible fisheries management.
- Seek Code ratification by remaining Canadian fish harvesters' organizations that have not yet ratified.
- Undertake responsible-fishing related (environmental, scientific, technological development, and public awareness/educational) industry projects, particularly through initiatives such as the Romeo LeBlanc Awards.
- Promote, nationally and internationally, the role of Canadian fish harvesters in the management of sustainable fisheries, and the recognition of Canadian fish products harvested in accordance with the Code.

Minister of Public Works and Government Services
Cat. No.: Fs23-347/2003E
ISBN: 0-662-35806-6

Prepared by Code Secetariat
December 2003

CODE BENEFITS, GOVERNANCE AND THE TASKS AHEAD

Current Status

From 1995 to the end of 2003, a great deal of time, effort and resources have been invested by individual fishermen, fisheries organizations, and DFO to achieve, ratify and begin implementing a Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations. The pay-off in terms of Code benefits have started to come as implementation moves forward.

Code implementation requires industry members to be proactive regarding fisheries management and research in partnership with DFO. Having supported Code development, DFO has confirmed a willingness to bring industry's contributions to bear in managing and protecting future fisheries consistent with conservation harvesting plans, integrated fisheries management plans and other co-management vehicles.

Benefits

1. Including the Code in Conservation Harvesting Plans makes them more comprehensive, practical and effective, and satisfies all stakeholders. The Code helps fish harvesters and other stakeholders understand what is required to make a fishery both sustainable and economically viable. It also provides a basis for fish harvesters to plan, develop, verify and implement successful and responsible fishing operations.

2. The Code provides a basis for alternative (out of court) dispute resolution mechanisms. Increased awareness of the importance of conservation harvesting and issues surrounding sustainable fisheries amongst fish harvesters contributes to cooperation and prevention of misunderstandings and potential conflicts before they arise.

3. The Code requires fish harvesters to be involved in selectivity, conservation harvesting, and fuel/energy optimization research and education. This results in fishers with an enhanced capability for effective participation in fisheries co-management.

4. Selectivity, handling and other requirements included in the Code have a direct impact on quality of fish and shellfish landed. These are critical components in overall quality of the final seafood products.

5. Dealing specifically with harvesting and resource conservation objectives, the Code has potential as a truly Canadian mechanism for eco-labeling of seafood products. Code requirements for formalizing responsible fishing practices, many already in place, provide a solid basis for public recognition of existing "green" operations and begin to link with modern-day demands for "ecologically responsible" food products.

Governance

In order to continue to realize these and other benefits, Code governance - through an interm not-for-profit federation - is moving to a corporation with charitable status recognized by Revenue Canada. A step in this direction is the transfer, currently underway, of the Secretariat from DFO to the new industry Code governance body.

Full members of the new body are fish harvesters' organizations that have ratified the Code. Limited memberships will be available to umbrella fisheries organizations endorsing the Code and other groups, subject to Board approval. Board representation will follow the present formula (as set out on page 9). Funding is planned to be from a variety of sources including: membership fees, endowments, sponsorships, grants, and other sources.

Tasks Ahead

Objectives aimed at maintaining and building on the excellent work to date were already approved for the new industry organization at the December 2002 board meeting. These continue to be pursued including:

- Encourage the implementation of the Code directly in fishing and through Fisheries Management Plans, reflecting co-management and the full participation of Canadian fish harvesters in responsible fisheries management.
- Seek Code ratification by remaining Canadian fish harvesters' organizations that have not yet ratified.
- Undertake responsible-fishing related (environmental, scientific, technological development, and public awareness/educational) industry projects, particularly through initiatives such as the Romeo LeBlanc Awards.
- Promote, nationally and internationally, the role of Canadian fish harvesters in the management of sustainable fisheries, and the recognition of Canadian fish products harvested in accordance with the Code.

© Minister of Public Works and Government Services
Cat. No.: Fs23-347/2003E
ISBN: 0-662-35806-6

Prepared by Code Secetariat
December 2003

PÊCHES RESPONSABLES

RÉSUMÉ

Code de Conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable (1994-2003)

Décembre 2003

CODE DE CONDUITE CANADIEN SUR LES PRATIQUES DE PÊCHE RESPPONSABLE 1994-2003

Le Code canadien est né de l'initiative et de la vision des pêcheurs - ceux qui pratiquent la pêche au quotidien. Les pêcheurs ont investi énormément de temps et d'argent dans leur entreprise; par conséquent, ils ont beaucoup d'intérêts en jeu et ils sont très concernés par la sauvegarde des stocks au moyen de pratiques de pêche qui garantissent l'utilisation durable des ressources.

L'élaboration et la ratification d'un Code véritablement canadien sur les pratiques de pêche responsable (le Code) constituent un accomplissement remarquable. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et l'industrie canadienne de la pêche reconnaissaient qu'une collaboration étroite était nécessaire pour atteindre l'objectif commun de la protection des stocks, et qu'un ensemble de lignes directrices acceptées par l'industrie pourrait constituer un fondement solide à une coopération efficace. Conscient que le Code offrirait une protection pour les stocks de poissons, la vie marine et l'habitat, le MPO s'est engagé à offrir les services d'un secrétariat pour l'élaboration du Code. L'industrie avait besoin d'un mécanisme de collaboration avec les gouvernements pour préserver la pérennité des stocks tout en maintenant des opérations économiquement viables; elle a donc reconnu que le Code pourrait montrer la voie à suivre.

Parce que le Canada est un vaste pays doté d'un immense littoral, d'innombrables lacs d'eau douce et de pêches commerciales très diversifiées, l'obtention d'un consensus de l'industrie et la ratification du Code représentaient des défis de taille. Les principaux représentants des pêches importantes ont participé à de vastes consultations et à d'autres activités qui, en raison de la multiplicité des enjeux en cause, ont duré presque une décennie. Cette approche a contribué à l'obtention d'un appui généralisé et à l'applicabilité du Code. Les principales étapes et réalisations de cette initiative sont résumées dans le présent document.

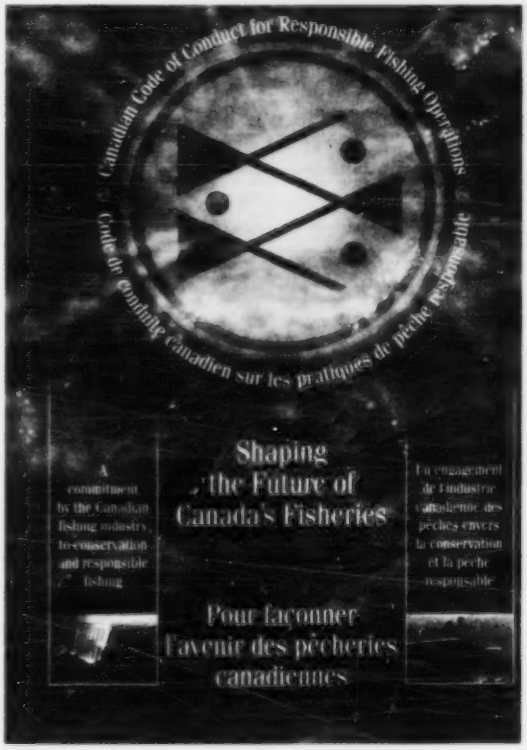
Canadian Code of Conduct for Responsible Fishing Operations
Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable
Shaping the Future of Canada's Fisheries
Pour façonner l'avenir des pêcheries canadiennes

Le Code canadien comprend 9 principes et 36 lignes directrices tirées de ces principes.

Le Code a déjà eu des retombées positives et promet d'être un facteur déterminant en ce qui concerne la vie des pêcheurs et la pérennité des stocks de poissons et de fruits de mer dans les eaux canadiennes. En mai 2003, quatre-vingt dix (90) organismes représentant plus de 80 % des pêcheurs canadiens avaient ratifié le Code, et la mise en œuvre allait bon train. Ce constat est révélateur de l'appui sans réserve accordé au Code par les représentants des principales pêches canadiennes.

Un nouvel organisme de gouvernance du Code formé de représentants de l'industrie a été mis sur pied. Maintenant qu'il s'est acquitté de ses engagements relatifs à l'élaboration du Code, le MPO achèvera de transférer les responsabilités du Secrétariat à ce nouvel organisme au cours de l'exercice financier 2003-2004.

PÊCHES CANADIENNES

PÊCHES RESPONSABLES

RÉSUMÉ

Code de Conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable (1994-2003)

Décembre 2003

CODE DE CONDUITE CANADIEN SUR LES PRATIQUES DE PÊCHE RESPPONSABLE 1994-2003

Le Code canadien est né de l'initiative et de la vision des pêcheurs ceux qui pratiquent la pêche au quotidien. Les pêcheurs ont investi énormément de temps et d'argent dans leur entreprise; par conséquent, ils ont beaucoup d'intérêts en jeu et ils sont très concernés par la sauvegarde des stocks au moyen de pratiques de pêche qui garantissent l'utilisation durable des ressources.

L'élaboration et la ratification d'un Code véritablement canadien sur les pratiques de pêche responsable (le Code) constituent un accomplissement remarquable. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et l'industrie canadienne de la pêche reconnaissaient qu'une collaboration étroite était nécessaire pour atteindre l'objectif commun de la protection des stocks, et qu'un ensemble de lignes directrices acceptées par l'industrie pourrait constituer un fondement solide à une coopération efficace. Conscient que le Code offrirait une protection pour les stocks de poissons, la vie marine et l'habitat, le MPO s'est engagé à offrir les services d'un secrétariat pour l'élaboration du Code. L'industrie avait besoin d'un mécanisme de collaboration avec les gouvernements pour préserver la pérennité des stocks tout en maintenant des opérations économiquement viables; elle a donc reconnu que le Code pourrait montrer la voie à suivre.

Parce que le Canada est un vaste pays doté d'un immense littoral, d'innombrables lacs d'eau douce et de pêches commerciales très diversifiées, l'obtention d'un consensus de l'industrie et la ratification du Code représentaient des défis de taille. Les principaux représentants des pêches importantes ont participé à de vastes consultations et à d'autres activités qui, en raison de la multiplicité des enjeux en cause, ont duré presque une décennie. Cette approche a contribué à l'obtention d'un appui généralisé et à l'applicabilité du Code. Les principales étapes et réalisations de cette initiative sont résumées dans le présent document.

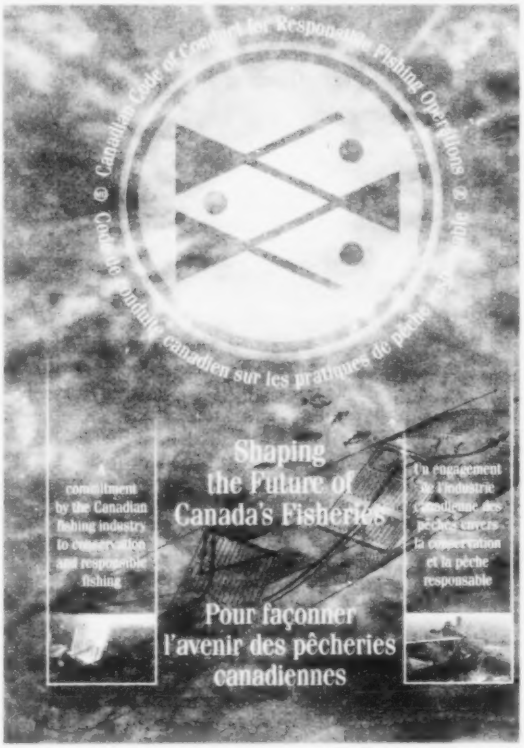

Le Code canadien comprend 9 principes et 36 lignes directrices tirées de ces principes.

Le Code a déjà eu des retombées positives et promet d'être un facteur déterminant en ce qui concerne la vie des pêcheurs et la pérennité des stocks de poissons et de fruits de mer dans les eaux canadiennes. En mai 2003, quatre-vingt dix (90) organismes représentant plus de 80 % des pêcheurs canadiens avaient ratifié le Code, et la mise en œuvre allait bon train. Ce constat est révélateur de l'appui sans réserve accordé au Code par les représentants des principales pêches canadiennes.

Un nouvel organisme de gouvernance du Code formé de représentants de l'industrie a été mis sur pied. Maintenant qu'il s'est acquitté de ses engagements relatifs à l'élaboration du Code, le MPO achèvera de transférer les responsabilités du Secrétariat à ce nouvel organisme au cours de l'exercice financier 2003-2004.

LE CODE CANADIEN : ORIGINE ET CONTEXTE

Depuis 1990, les intervenants des pêches canadiennes participent à la planification et à l'élaboration d'un Code international de conduite pour une pêche responsable dirigé par l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le Canada et plus de 80 autres États ont appuyé le Code international au cours de la 28ième session de la Conférence de la FAO en 1995. En raison de la crise que traversent les pêches canadiennes, dont l'instauration du moratoire sur la morue du Nord (1992) est un exemple, les pêcheurs canadiens souhaitaient vraiment trouver des moyens pour définir et résoudre les problèmes directement liés aux pratiques de pêche canadiennes. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et la majorité des pêcheurs canadiens ainsi que leurs organismes portaient déjà un grand intérêt à la recherche pour mettre au point des méthodes de pêche sélectives et axées sur la conservation.

En décembre 1994, un atelier sur l'examen des engins et des méthodes de capture du poisson de fond a eu lieu à St. John's, Terre-Neuve. Des pêcheurs de l'ensemble du Canada ont recommandé à l'unanimité que soit élaboré un Code de conduite véritablement canadien qui prenne en compte les questions et les défis particuliers auxquels les pêcheurs sont confrontés lorsqu'ils pêchent dans les eaux douces et dans les mers (Atlantique, Arctique ou Pacifique) canadiennes.

Présentation des prix de pêche responsable du Ministère pour 1995. De gauche à droite : Pat Chamut, sous-ministre adjoint, Gestion des pêches; Doug March, *Deep Sea Trawlers Association*, C.-B.; Alaire Gauvin, *Association des pêcheurs professionnels acadiens*, N.-B.; Rick Misner, *Ontario Whitefish Producers Association*, Ont.; Andrew Duthie, chef, responsable des opérations de pêche, Gestion des pêches, MPO.

Par la suite, un document de travail de l'industrie (février 1995) rédigé par l'*Association des pêcheurs professionnels acadiens* a proposé un Code de conduite canadien. Ce document a été présenté en mars 1995 à la réunion des ministres de la Table ronde sur l'avenir des pêches de l'Atlantique.

Des représentants des secteurs de la récolte et de la transformation ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux qui ont participé à la **Table ronde sont parvenus à un consensus sur l'établissement d'un Code de conduite canadien pour promouvoir les pratiques de pêche responsable. À cette occasion, le MPO s'est engagé à fournir des services de secrétariat.** Il a été convenu que le processus d'élaboration du Code répondrait aux questions soulevées durant l'atelier sur les engins de pêche de décembre 1994 et qu'il constituerait une première étape cruciale vers l'établissement de pêches canadiennes durables et économiquement viables.

PROCEEDINGS
INDUSTRY WORKSHOP
REVIEW - GROUNDFISH GEAR
AND HARVESTING TECHNOLOGY
...prochaines étapes ...
• Elaboration d'un Code de conduite pertinent et authentiquement canadien sur les pratiques de pêche responsable.
Proceedings- page 4

Au même moment, la *Deep Sea Trawlers Association of British Columbia* (DSTA) et la *Baffin Region Hunters and Trappers Association*, ainsi que la *Ontario Fish Producers Association* se sont déclarés très favorables à l'élaboration d'un Code.

Un document préliminaire exposant les éléments d'une première ébauche du Code a été rédigé puis adopté au cours d'une réunion informelle d'intervenants qui s'est tenue à Montréal en juillet 1995.

À mesure que la recherche sur les pêches responsables progressait et que l'appui au Code se concrétisait, de nombreuses personnes et organisations se sont mises à pied d'œuvre pour provoquer un changement fondamental des attitudes à l'égard des pratiques de pêches. Ces contributions ont été soulignées (elles sont mentionnées dans le Résumé du Code de conduite canadien sur les pêches responsables en septembre 1995) par l'attribution d'un prix d'excellence du Ministère à l'industrie et aux représentants ministériels (voir la photo ci-dessus).

Depuis le début, le personnel de l'AC et des régions du MPO s'est tenu informé de l'évolution du Code afin de se préparer à l'étape de la mise en œuvre. La sensibilisation au Code fait aussi partie de la formation des nouveaux agents des pêches.

CONSULTATIONS AUPRÈS DE L'INDUSTRIE

Après l'atteinte d'un vaste consensus de l'industrie sur l'élaboration du Code, un Groupe directeur de représentants de l'industrie a été mis sur pied pour diriger les travaux, et un Secrétariat a été créé pour les appuyer. Une fois élaborée et approuvée, une « ébauche consensuelle » du Code devant servir de document de base dans les consultations menées auprès de l'industrie a été distribuée à toutes les organisations de pêche représentant divers types d'engins et secteurs de pêche de toutes les régions du Canada. Une première ébauche du processus pour l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre du Code a aussi été distribuée.

En décembre 1996, la première consultation importante a été menée auprès de l'industrie en Colombie-Britannique, et une ébauche consensuelle modifiée du Code a été adoptée. Par la suite, des consultations pancanadiennes ont été engagées dans les autres régions du pays. Des ébauches de documents ont été rédigées pour chaque région, puis révisées au besoin, dans certains cas plusieurs fois. En janvier et en février 1997, des réunions ont été organisées avec des intervenants des Eaux douces et de l'Arctique (Toronto, Ont.) de Terre-Neuve-et-Labrador (St.John's, T.-N.-L.), de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, (Halifax, N.-É.), du Québec et du Nouveau-Brunswick (Shippigan, N.-B.) pour examiner l'ébauche du Code, en discuter et y apporter des modifications.

Les cinq ensembles de changements suggérés au terme des consultations ont été présentés, débattus et modifiés lors de l'Atelier national de consultation de l'industrie sur le Code, qui s'est déroulé à Toronto en janvier 1998. Le résultat fut la création d'un « code consensuel » qui a été entériné par le groupe et est toujours en vigueur.

Au cours de cet atelier, on a aussi convenu d'un plan de gouvernance et de ratification; un Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (Conseil de gestion du Code) a été mis sur pied pour faire progresser les travaux au cours des trois prochaines années, et le MPO a été prié de continuer à fournir les services de secrétariat.

Durant les consultations régionales et celles de Toronto, les interventions de l'industrie ont été prises très au sérieux. Afin de prendre en compte les besoins locaux, chaque principe et chaque ligne directrice a été examiné au cours de toutes les réunions. Chaque préoccupation soulevée par les intervenants locaux a été examinée attentivement, ce qui a contribué à rendre le processus consultatif intense, laborieux, dynamique et très long. Réconcilier les divers points de vue locaux au cours de chacune des réunions s'est avéré une entreprise difficile. La réunion et l'harmonisation de tous les commentaires à l'échelle nationale ont représenté un défi encore plus grand. Heureusement, tout ce dur labeur a porté fruit lorsqu'un consensus national a été réalisé.

Participants de l'Atelier national de consultation de l'industrie sur le Code, Toronto, Ontario, janvier 1998

Schedual des consultations d'industrie

Date	Endroit	Region de pêche

Evolution de la ligne directrice 2.3 (1996 à nos jours)

Recommandations de changements formulées lors des consultations régionales auprès de l'industrie

PACIFIQUE

EAUX DOUCES

ARCTIQUE

ATLANTIQUE (Terre-Neuve-et-Labrador)

ATLANTIQUE (Québec et Nouveau-Brunswick)

Suggestion de ligne directrice revisee 2.3 (1998)

Ligne directrice approuvee 2.3 (1998 à nos jours)

CONSULTATIONS AUPRÈS DE L'INDUSTRIE

Après l'atteinte d'un vaste consensus de l'industrie sur l'élaboration du Code, un Groupe directeur de représentants de l'industrie a été mis sur pied pour diriger les travaux, et un Secrétariat a été créé pour les appuyer. Une fois élaborée et approuvée, une « ébauche consensuelle » du Code devant servir de document de base dans les consultations menées auprès de l'industrie a été distribuée à toutes les organisations de pêche représentant divers types d'engins et secteurs de pêche de toutes les régions du Canada. Une première ébauche du processus pour l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre du Code a aussi été distribuée.

En décembre 1996, la première consultation importante a été menée auprès de l'industrie en Colombie-Britannique, et une ébauche consensuelle modifiée du Code a été adoptée. Par la suite, des consultations pancanadiennes ont été engagées dans les autres régions du pays. Des ébauches de documents ont été rédigées pour chaque région, puis révisées au besoin, dans certains cas plusieurs fois. En janvier et en février 1997, des réunions ont été organisées avec des intervenants des Eaux douces et de l'Arctique (Toronto, Ont.) de Terre-Neuve-et-Labrador (St.John's, T.-N.-L.), de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, (Halifax, N.-É.), du Québec et du Nouveau-Brunswick (Shippigan, N.-B.) pour examiner l'ébauche du Code, en discuter et y apporter des modifications.

Les cinq ensembles de changements suggérés au terme des consultations ont été présentés, débattus et modifiés lors de l'Atelier national de consultation de l'industrie sur le Code, qui s'est déroulé à Toronto en janvier 1998. Le résultat fut la création d'un « code consensuel » qui a été entériné par le groupe et est toujours en vigueur.

Au cours de cet atelier, on a aussi convenu d'un plan de gouvernance et de ratification; un Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (Conseil de gestion du Code) a été mis sur pied pour faire progresser les travaux au cours des trois prochaines années, et le MPO a été prié de continuer à fournir les services de secrétariat.

Durant les consultations régionales et celles de Toronto, les interventions de l'industrie ont été prises très au sérieux. Afin de prendre en compte les besoins locaux, chaque principe et chaque ligne directrice a été examiné au cours de toutes les réunions. Chaque préoccupation soulevée par les intervenants locaux a été examinée attentivement, ce qui a contribué à rendre le processus consultatif intense, laborieux, dynamique et très long. Réconcilier les divers points de vue locaux au cours de chacune des réunions s'est avéré une entreprise difficile. La réunion et l'harmonisation de tous les commentaires à l'échelle nationale ont représenté un défi encore plus grand. Heureusement, tout ce dur labeur a porté fruit lorsqu'un consensus national a été réalisé.

Participants de l'Atelier national de consultation de l'industrie sur le Code, Toronto, Ontario, janvier 1998

Schedual des consultations d'industrie

Date	Endroit	Région de pêche
3 déc. 1996	Vancouver, C.-B.	Colombie-Britannique
12 jan. 1997	Toronto, Ont.	Eaux douces et Arctique
19 fév. 1997	St. John's, T.-N.	Terre-Neuve-et-Labrador
19 fév. 1997	Halifax, N.-É.	Nouvelle-Écosse et Î-P.-É
24 fév. 1997	Caraquet, N.-B.	Nouveau-Brunswick et Québec

Évolution de la ligne directrice 2.3 (1996 - à nos jours)

Ligne directrice initiale 2.3 (de l'ébauche de l'industrie adoptée par consensus, 1996) Adopter et utiliser des engins de pêche non destructeurs et sélectifs, des méthodes et des pratiques visant à réduire les prises accessoires et les prises d'espèces non visées et de juvéniles, et à réduire les impacts sur le milieu aquatique.

Recommandations de changements formulées lors des consultations régionales auprès de l'industrie

PACIFIQUE	Promouvoir et adopter [et utiliser des engins de pêche non destructeurs] des engins de pêche sélectifs, des méthodes et des pratiques visant à réduire les prises accessoires, d'espèces non visées [et de juvéniles] et à réduire les impacts sur le milieu aquatique.
EAUX DOUCES	[Adopter et] utiliser des engins de pêche non destructeurs, des engins de pêche sélectifs, des méthodes et des pratiques visant à réduire les prises accessoires et les prises d'espèces non visées et de classes d'âge [de juvéniles] et à réduire les impacts sur le milieu aquatique.
ARCTIQUE	Adopter et utiliser des engins de pêche [non destructeurs] des engins de pêche sélectifs, des méthodes et des pratiques visant à réduire les prises accessoires et les prises d'espèces non visées et de juvéniles, et à réduire les impacts sur le milieu aquatique.
ATLANTIQUE (Terre-Neuve-et-Labrador)	Continuer à [adopter et] utiliser des engins de pêche non destructeurs, des engins de pêche sélectifs, des méthodes et des pratiques visant à réduire les prises accessoires, les ressources non visées [espèces et juvéniles] et à réduire les impacts sur le milieu aquatique.
ATLANTIQUE (Québec et Nouveau-Brunswick)	Adopter et utiliser des engins de pêche respectueux de l'environnement [non destructeurs] des engins de pêche sélectifs, des méthodes et des pratiques [visant à réduire des prises accessoires et les prises d'espèces non visées et de juvéniles, et à réduire les impacts sur l'environnement].

Suggestion de ligne directrice révisée 2.3 (1998)

Adopter et promouvoir l'utilisation d'engins de pêche sélectifs, de méthodes et de pratiques visant à réduire les prises accessoires et les prises d'espèces non visées et de classes d'âge, et à réduire les impacts sur le milieu aquatique.

Ligne directrice approuvée 2.3 (1998 - à nos jours)

Veiller à ce que les activités de pêche ne soient pas menées de manière à mettre en danger les stocks ou l'environnement.

CODE DE CONDUITE CANADIEN SUR LES PRATIQUES DE PÊCHE RESPONSABLE (CODE ADOPTÉ PAR CONSENSUS) - RAISON D'ÊTRE ET CONTENU

L'industrie canadienne des pêches et le ministère des Pêches et des Océans se sont engagés à veiller à la pérennité des pêches marines et d'eau douce. Le Code était considéré comme une étape essentielle de la réalisation de cet objectif, et il continue de l'être. On estime que sa mise en œuvre contribuera directement à la conservation des stocks et à la protection du milieu aquatique pour les générations actuelles et futures de Canadiens et de Canadiennes.

L'essentiel de la philosophie du Code est la pêche responsable. Le Code expose des principes généraux et des lignes directrices pratiques et s'inspire des points fondamentaux suivants qui ont fait l'objet d'un consensus :

I Le Code s'applique à tous ceux qui participent aux activités de pêche commerciale dans les eaux canadiennes.

II Le Canada compte quatre régions de pêche distinctes : l'Atlantique, le Pacifique, l'Arctique et les Eaux douces. Chaque région exige des mécanismes et des règlements adaptés à ses problèmes et à ses besoins particuliers.

III Le Code ne peut être invoqué pour justifier ou imposer un quelconque régime de contingentement ou de partage des ressources d'eau douce ou marines.

IV Le Code devrait faire partie intégrante des plans de pêche axés sur la conservation et des plans de gestion des pêches.

Le Code canadien comprend 9 principes et 36 lignes directrices tirées de ces principes (résumés à droite) qui englobent sept domaines précis, notamment la protection de la ressource et de l'environnement, les engins de pêche, les bateaux, l'accès et l'application de la loi, la coopération et les partenariats, l'éducation et la recherche et la sensibilisation du public.

Voici un exemple d'application pratique d'une ligne directrice du Code - La ligne directrice 2.3 précise qu'on doit veiller à ce que les activités de pêche ne soient pas menées de manière à mettre en danger les stocks ou l'environnement. Dans un plan de pêche à la crevette axé sur la conservation, on pourrait décrire les engins de pêche et les gréements à utiliser, puis fournir des précisions telles que la taille minimale de la chaîne à chevillot (reliant la ralingue inférieure à la ligne de pêche) et/ou l'utilisation d'une grille de séparation de poissons munie d'espacements des barreaux particuliers.

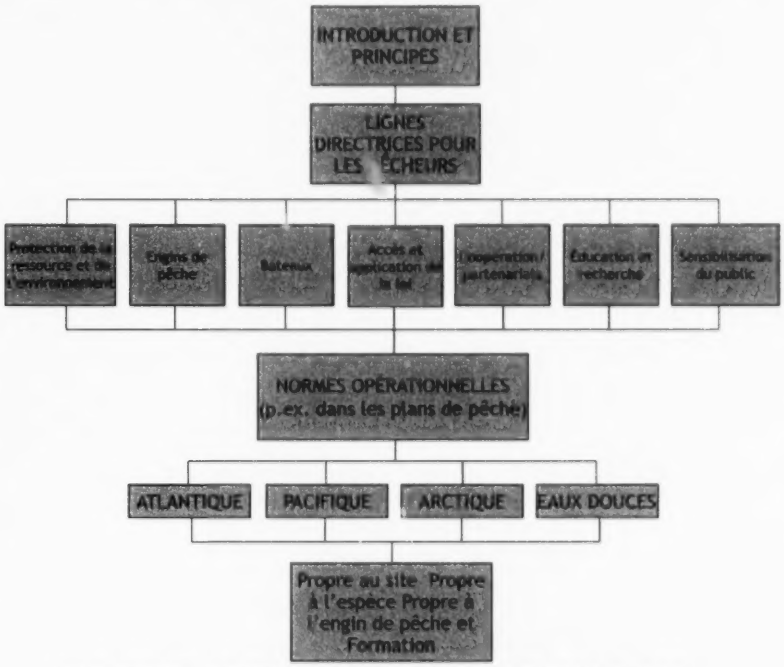
INTRODUCTION ET PRINCIPES
LIGNES DIRECTRICES POUR LES PÊCHEURS
Protection de la ressource et de l'environnement
Engins de pêche
Bateaux
Accès et application de la loi
Coopération / partenariats
Éducation et recherche
Sensibilisation du public
NORMES OPÉRATIONNELLES (p.ex. dans les plans de pêche)
ATLANTIQUE
PACIFIQUE
ARCTIQUE
EAUX DOUCES
Propre au site Propre à l'espèce Propre à l'engin de pêche et Formation

Relations entre les principes du Code, les lignes directrices tirées de ces principes et leur mise en œuvre au moyen des normes opérationnelles.

RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET DES LIGNES DIRECTRICES DU CODE ADOPTÉ PAR CONSENSUS

LE PRINCIPE 1 précise que les pêcheurs s'engagent à veiller à ce que les activités de récolte soient exercées de façon responsable afin de garantir l'utilisation durable des ressources halieutiques et des habitats. Les LIGNES DIRECTRICES suggèrent des moyens d'atteindre cet objectif, notamment l'application des principes de pêche et de développement durable à tous les aspects de la récolte et de la gestion des ressources halieutiques, la gestion écologique des déchets; l'optimisation de la consommation d'énergie et la conformité aux normes nationales sur les émissions.

LE PRINCIPE 2 explique l'importance d'équilibrer la viabilité économique des pêches et leur pérennité écologique. Les LIGNES DIRECTRICES mettent l'accent sur les protocoles pour l'utilisation de méthodes et d'engins de pêche sélectifs et l'évitement des ressources non visées; l'utilisation sécuritaire d'engins autorisés; les précautions à prendre lors de l'adoption de nouveaux engins de pêche; la participation à la recherche sur les engins de pêche, et la réduction des risques de pertes d'engins grâce à l'application de protocoles régissant le marquage et la récupération des engins de pêche et le signalement de leur perte.

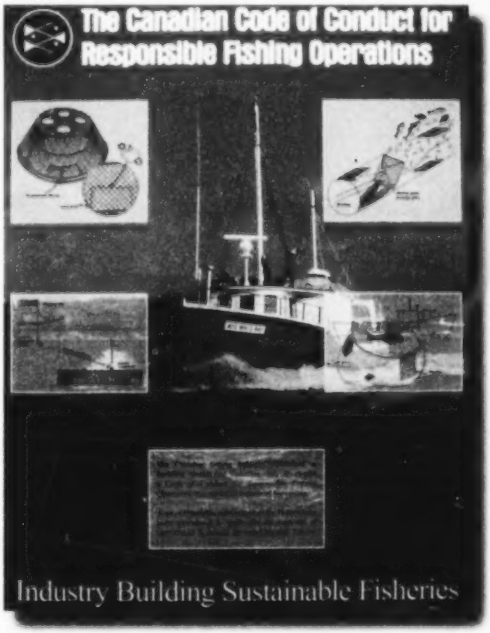

LE PRINCIPE 3 reconnaît que la conservation et l'utilisation durable constituent une responsabilité partagée qui exige la coopération de tous les intervenants de l'industrie et des organismes de réglementation. Les LIGNES DIRECTRICES traitent de l'entretien et du fonctionnement des bateaux, du marquage des bateaux et des engins, de la nécessité d'éviter de gêner les activités de pêche d'autres bateaux et du maintien de la qualité des prises.

LE PRINCIPE 4 préconise l'adoption, par les pêcheurs, de mécanismes et de règlements particuliers pour résoudre, au besoin, des problèmes de pêche au Canada. Les LIGNES DIRECTRICES portent sur la consultation entre les organismes de réglementation compétents et les groupes de l'industrie, ainsi que sur l'établissement de mécanismes de surveillance pour évaluer le degré de conformité aux pratiques aux principes de développement durable.

LE PRINCIPE 5 traite du maintien de l'équilibre entre l'effort de pêche et l'abondance des ressources halieutiques. Les LIGNES DIRECTRICES connexes traitent de la reconnaissance de l'interdépendance des activités de pêche et de la gestion des pêches; de la nécessité d'une collaboration et de partenariats entre les pêcheurs, ainsi qu'entre ces derniers et les autres intervenants dans les activités liées aux pêches, notamment en ce qui concerne les aspects scientifiques et techniques de la gestion, à l'optimisation de l'utilisation de l'énergie et à la résolution des problèmes qui relèvent de compétences diverses.

LE PRINCIPE 6 reconnaît la nécessité de limiter les prises accidentelles et de réduire les effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques et les habitats. Les LIGNES DIRECTRICES traitent de la participation des pêcheurs aux initiatives de recherche connexes, de la communication de données de recherche et d'évaluation utiles, de la participation à des activités pratiques d'éducation et de formation visant à diffuser de l'information sur les développements technologiques pertinents à l'ensemble des secteurs de flottille et/ou de l'industrie, selon le cas.

LE PRINCIPE 7 aborde la nécessité d'encourager, dans le public, une meilleure compréhension des mesures prises par les pêcheurs pour conserver les stocks et protéger l'environnement.

LE PRINCIPE 8 met l'accent sur la reconnaissance du savoir spécialisé acquis par les pêcheurs et de son intégration à la gestion et à la réglementation des pêches.

LE PRINCIPE 9 exige des pêcheurs qu'ils exercent leurs activités dans le respect des lois et des règlements nationaux et internationaux, et conformément aux plans de pêche adoptés pour chaque secteur de pêche.

CODE DE CONDUITE CANADIEN SUR LES PRATIQUES DE PÊCHE RESPONSABLE (CODE ADOPTÉ PAR CONSENSUS) - RAISON D'ÊTRE ET CONTENU

L'industrie canadienne des pêches et le ministère des Pêches et des Océans se sont engagés à veiller à la pérennité des pêches marines et d'eau douce. Le Code était considéré comme une étape essentielle de la réalisation de cet objectif, et il continue de l'être. On estime que sa mise en œuvre contribuera directement à la conservation des stocks et à la protection du milieu aquatique pour les générations actuelles et futures de Canadiens et de Canadiennes.

L'essentiel de la philosophie du Code est la pêche responsable. Le Code expose des principes généraux et des lignes directrices pratiques et s'inspire des points fondamentaux suivants qui ont fait l'objet d'un consensus :

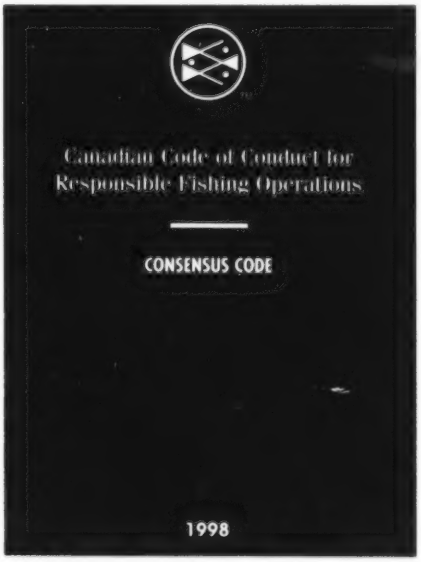

I Le Code s'applique à tous ceux qui participent aux activités de pêche commerciale dans les eaux canadiennes.

II Le Canada compte quatre régions de pêche distinctes : l'Atlantique, le Pacifique, l'Arctique et les Eaux douces. Chaque région exige des mécanismes et des règlements adaptés à ses problèmes et à ses besoins particuliers.

III Le Code ne peut être invoqué pour justifier ou imposer un quelconque régime de contingentement ou de partage des ressources d'eau douce ou marines.

IV Le Code devrait faire partie intégrante des plans de pêche axés sur la conservation et des plans de gestion des pêches.

Le Code canadien comprend 9 principes et 36 lignes directrices tirées de ces principes (résumés à droite) qui englobent sept domaines précis, notamment la protection de la ressource et de l'environnement, les engins de pêche, les bateaux, l'accès et l'application de la loi, la coopération et les partenariats, l'éducation et la recherche et la sensibilisation du public.

Voici un exemple d'application pratique d'une ligne directrice du Code
La ligne directrice 2.3 précise qu'on doit veiller à ce que les activités de pêche ne soient pas menées de manière à mettre en danger les stocks ou l'environnement. Dans un plan de pêche à la crevette axé sur la conservation, on pourrait décrire les engins de pêche et les gréements à utiliser, puis fournir des précisions telles que la taille minimale de la chaîne à chevillot (reliant la ralingue inférieure à la ligne de pêche) et/ou l'utilisation d'une grille de séparation de poissons munie d'espacements des barreaux particuliers.

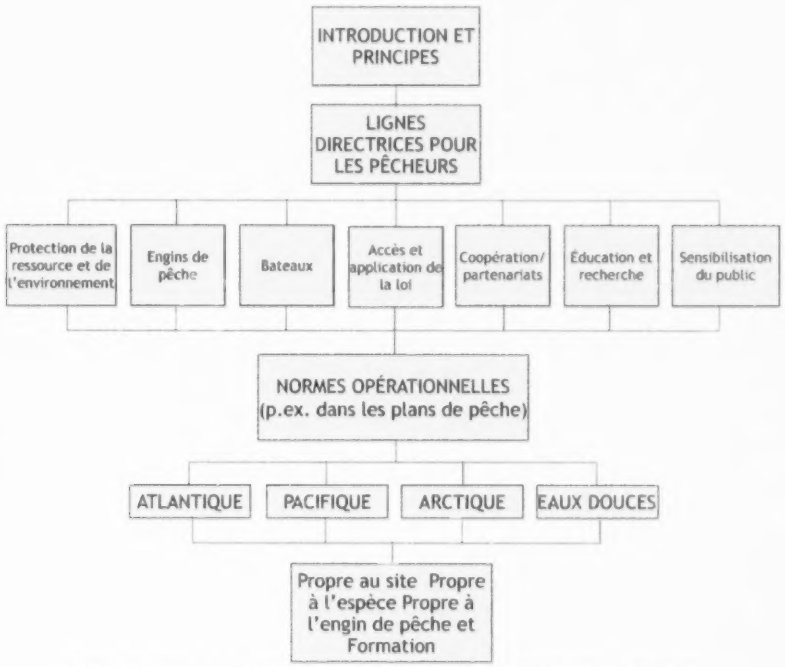

Relations entre les principes du Code, les lignes directrices tirées de ces principes et leur mise en œuvre au moyen des normes opérationnelles.

RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET DES LIGNES DIRECTRICES DU CODE ADOPTÉ PAR CONSENSUS

LE PRINCIPE 1 précise que les pêcheurs s'engagent à veiller à ce que les activités de récolte soient exercées de façon responsable afin de garantir l'utilisation durable des ressources halieutiques et des habitats. Les LIGNES DIRECTRICES suggèrent des moyens d'atteindre cet objectif, notamment l'application des principes de pêche et de développement durable à tous les aspects de la récolte et de la gestion des ressources halieutiques, la gestion écologique des déchets; l'optimisation de la consommation d'énergie et la conformité aux normes nationales sur les émissions.

LE PRINCIPE 2 explique l'importance d'équilibrer la viabilité économique des pêches et leur pérennité écologique. Les LIGNES DIRECTRICES mettent l'accent sur les protocoles pour l'utilisation de méthodes et d'engins de pêche sélectifs et l'évitement des ressources non visées; l'utilisation sécuritaire d'engins autorisés; les précautions à prendre lors de l'adoption de nouveaux engins de pêche; la participation à la recherche sur les engins de pêche, et la réduction des risques de pertes d'engins grâce à l'application de protocoles régissant le marquage et la récupération des engins de pêche et le signalement de leur perte.

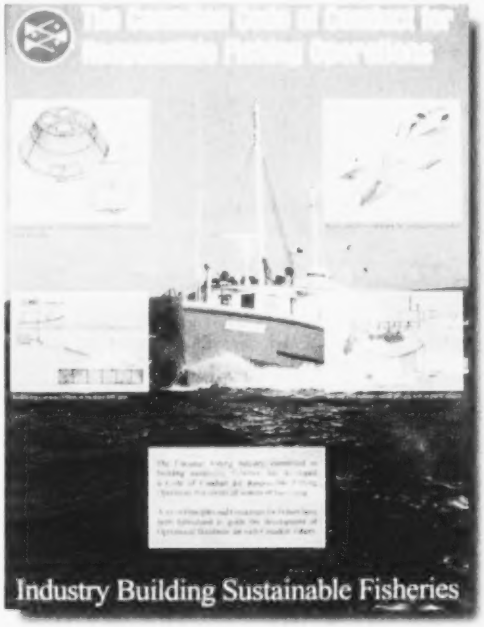

LE PRINCIPE 3 reconnaît que la conservation et l'utilisation durable constituent une responsabilité partagée qui exige la coopération de tous les intervenants de l'industrie et des organismes de réglementation. Les LIGNES DIRECTRICES traitent de l'entretien et du fonctionnement des bateaux, du marquage des bateaux et des engins, de la nécessité d'éviter de gêner les activités de pêche d'autres bateaux et du maintien de la qualité des prises.

LE PRINCIPE 4 préconise l'adoption, par les pêcheurs, de mécanismes et de règlements particuliers pour résoudre, au besoin, des problèmes de pêche au Canada. Les LIGNES DIRECTRICES portent sur la consultation entre les organismes de réglementation compétents et les groupes de l'industrie, ainsi que sur l'établissement de mécanismes de surveillance pour évaluer le degré de conformité aux pratiques aux principes de développement durable.

LE PRINCIPE 5 traite du maintien de l'équilibre entre l'effort de pêche et l'abondance des ressources halieutiques. Les LIGNES DIRECTRICES connexes traitent de la reconnaissance de l'interdépendance des activités de pêche et de la gestion des pêches; de la nécessité d'une collaboration et de partenariats entre les pêcheurs, ainsi qu'entre ces derniers et les autres intervenants dans les activités liées aux pêches, notamment en ce qui concerne les aspects scientifiques et techniques de la gestion, à l'optimisation de l'utilisation de l'énergie et à la résolution des problèmes qui relèvent de compétences diverses.

LE PRINCIPE 6 reconnaît la nécessité de limiter les prises accidentelles et de réduire les effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques et les habitats. Les LIGNES DIRECTRICES traitent de la participation des pêcheurs aux initiatives de recherche connexes, de la communication de données de recherche et d'évaluation utiles, de la participation à des activités pratiques d'éducation et de formation visant à diffuser de l'information sur les développements technologiques pertinents à l'ensemble des secteurs de flottille et/ou de l'industrie, selon le cas.

LE PRINCIPE 7 aborde la nécessité d'encourager, dans le public, une meilleure compréhension des mesures prises par les pêcheurs pour conserver les stocks et protéger l'environnement.

LE PRINCIPE 8 met l'accent sur la reconnaissance du savoir spécialisé acquis par les pêcheurs et de son intégration à la gestion et à la réglementation des pêches.

LE PRINCIPE 9 exige des pêcheurs qu'ils exercent leurs activités dans le respect des lois et des règlements nationaux et internationaux, et conformément aux plans de pêche adoptés pour chaque secteur de pêche.

Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (1998-2001)

Arctique (un membre)
Marc Allard
Seaku Fisheries/Northern Fisheries Coalition
Kuujjuaq/Montréal, Québec

Eaux douces (deux membres)
Robert T. Krisjanson
Lake Winnipeg Whitefish Fleet
Gimli, Manitoba

Rick Misner - président du Conseil
Ontario Commercial Fisheries Association
Port Dover, Ontario

Pêcheurs commerciaux autochtones (un membre)
Christine Hunt
Native Brotherhood of BC
Vancouver, Colombie-Britannique

Côte du Pacifique (trois membres)
Ron Fowler
Pacific Trollers Association
Vancouver, Colombie-Britannique

Bob Rezansoff
Fishing Vessel Owner's Association of BC
Vancouver, Colombie-Britannique

John Sutcliffe
United Fishermen & Allied Workers Union of BC
Vancouver, Colombie-Britannique

Atlantique Coast (six membres)
Bill Broderick
Fish, Food & Allied Workers Union
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador

Jeff Brownstein
Union des pêcheurs maritimes
Baddeck, Nouvelle-Écosse

Brian Giroux
Scotia-Fundy Mobile Gear Association
Yarmouth, Nouvelle-Écosse

Gabrielle Landry
Fédération des pêcheurs semi-hauturiers
Cap-aux-Meules, Québec

Patrick McGuinness
Conseil canadien des pêches
Nepean, Ontario

Rory McLellan
PEI Fishermen's Association
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard

RATIFICATION DU CODE CANADIEN

Une fois consensus atteint, en 1998, le prochain défi consistait à obtenir la ratification du Code. Afin d'atteindre cet objectif dans les délais prévus (3 ans), le Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (Conseil de gestion du Code) a entrepris la diffusion la plus vaste possible de trois documents : le Code adopté par consensus, un aperçu du processus de ratification et le document de ratification à signer et à soumettre. Au cours de ce processus, plus de 30 000 exemplaires du Code adopté par consensus ont été imprimées. Un grand nombre d'entre eux ont été envoyés aux pêcheurs (plus de 14 000 à Terre-Neuve-et-Labrador seulement).

De plus, les membres du Conseil de gestion du Code ont donné un certain nombre de présentations à des groupes de l'industrie notamment le Conseil canadien des pêches (CCP) et le Conseil canadien des pêcheurs professionnel (CCPP). Les membres du Conseil de gestion du Code de la C.-B. ont donné des présentations à leurs propriétaires de bateaux, aux pêcheurs au filet maillant de la zone G et aux associations de pêcheurs au chalut à perche.

Parmi les autres activités entreprises pour appuyer la ratification, mentionnons :

- la création de prix nationaux et de la médaille Roméo Leblanc présentés à des pêcheurs oeuvrant en eaux douces et dans les milieux marins des régions de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique, sélectionnés dans le cadre d'un processus impartial comportant des exigences minimales rigoureuses qui illustrent bien les objectifs de la pêche responsable.
- une présentation au Comité permanent des Pêches et des Océans et au Conseil des Premiers ministres.
- la publication et la diffusion à grande échelle de l'« INFO-CODE » et d'affiches présentant de l'information sur le Code et son application pratique.
- la promotion de la formation sur les pêches responsables à tous les niveaux, notamment un programme à l'intention des collèges canadiens qui dispensent une formation en sciences halieutiques, ainsi que la diffusion d'information aux écoles primaires et secondaires.
- les premières étapes de l'établissement d'un organisme de gouvernance du Code formé de représentants de l'industrie.
- le lancement d'un site Web sur le Code (http://www.responsiblefisheries.com/french/index3.html), qui présente de l'information sur le Code, une liste des organismes qui l'ont ratifié, les compte rendus du Conseil et le nom des lauréats de la médaille Roméo Leblanc et du Prix de la pêche responsable.

Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (Conseil de gestion du Code) - (1998-2001). Dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du coin supérieur gauche : Bill Broderick, Rory McLellan, Rick Misner, Robert T. Krisjanson, Ron Fowler, Marc Allard, Patrick McGuinness, John Sutcliffe, Melanie Sonnenberg en remplacement de Jeff Brownstein, Brian Giroux, Gabrielle Landry, Christine Hunt et Bob Rezansoff.

Dans le but d'appuyer les activités du Conseil de gestion du Code et du Secrétariat au cours de cette période, le MPO a intégré de l'information sur le Code canadien dans toutes ses activités : exposés, conférences et ateliers sur les pêches responsables présentés à l'échelle locale, nationale et internationale. Dans la mesure du possible, des pêcheurs individuels – participant à des projets de pêche sélective et axée sur la conservation des ressources et de l'énergie qui démontrent l'application pratique du Code – étaient présents lors des activités pour rencontrer les autres pêcheurs, échanger avec eux et les aider à mieux comprendre le but, l'application pratique et les avantages du Code.

Au cours de cette même période, le Conseil de gestion du Code et le Secrétariat du MPO ont reçu la médaille internationale *Margarita Lizarraga* de la FAO pour les travaux accomplis relativement au Code canadien des pratiques de pêche responsable.

Au terme de la période de ratification, des organismes représentant plus de 80 p. cent des pêcheurs du Canada avaient entériné le Code. Pour achever sa mission, le Conseil de gestion du Code a demandé au Secrétariat de tenir une réunion nationale (janvier 2002) des organismes qui ont ratifié le Code, pour discuter de sa mise en œuvre, de l'achèvement du processus de ratification, du choix d'une structure et d'un cadre de gouvernance ainsi que de l'élection d'un nouveau Conseil de gestion du Code chargé de poursuivre les travaux.

Les organisations de pêches canadiennes qui ont ratifié le « Code adopté par consensus » en date de mai 2003.

Area D Gillnetters Assoc., Quathiaski Cove, BC
Area E Gillnetters Assoc., Vancouver, BC
BC Beam Trawlers' Assoc., Nanaimo, BC
BC Seafood Alliance, Vancouver, B.C.
Canadian Groundfish Research and Conservation Society, Surrey, BC
Canadian Sablefish Assoc., Surrey, BC
Deep Sea Trawlers Assoc., Richmond, BC
Fishing Vessel Owners Assoc. of BC, Vancouver, BC
Gillnetters Assoc., Richmond, BC
Gulf Troll Area H Assoc., Courtenay, BC
Hecate Trawlers Assoc. and A.C.H. Enterprises LTD, Richmond, BC
Northern Trollers Assoc., Vancouver, BC
Pacific Coast Shrimpers' Cooperative Assoc., Victoria, BC
Pacific Halibut Management Assoc. of British Columbia, Burnaby, BC
Pacific Trollers' Assoc., Victoria, BC
Pacific Urchin Harvesters Assoc., Whistler, BC
Spawn on Kelp Operators Assoc. (SOKOA), Richmond, BC
Underwater Harvesters Assoc., Vancouver, BC
Alberta Commercial Fishermen's Assoc., Zone A, Lomond and Tabor, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc., Zone B, Alder Flats and Edmonton, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone C, Cold Lake, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone D, Lac La Biche, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone E, Joussard and Widewater, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc., Zone F, Joussard, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone G, High Level and Zama, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone H, Fort Chipewyan, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc., Lac La Biche, AB
Western Walleye Council, Millet, AB
Baffin Fisheries Council, Iqaluit, NT
Mittimatalik Hunters and Trappers Organization, Pond Inlet, NT
Nattivak Hunters' and Trappers' Assoc., Broughton Island, NT
Qikiqtarjuaq Diving Group, Qikiqtarjuaq, NU
Qikiqtaaluk Corporation, Iqaluit, NU
Freshwater Fish Marketing Cooperation, Winnipeg, MB
Lake Winnipeg White Fish Fleet, Gimli, MB
Eastern Lake Erie Fishermen's Assoc., Port Colborne, ON
Fish and Seafood Assoc. of Ontario, Woodbridge, ON
Fisheries Council of Canada, Nepean, ON
Groundfish Enterprise Allocation Council, Manotick, ON
Ontario Commercial Fisheries' Assoc., Blenheim, ON
Assoc. des pêcheurs de la Côte-Nord, Sept-Îles, QC
Assoc. des pêcheurs de la MRC de Pabok, Newport, QC
Assoc. des capitaines propriétaires de la Gaspésie, Rivière au renard, QC
Assoc. des crabiers gaspésiens, Grande Rivière, QC
Brillant Cove Fishermen's Assoc., Fontenelle, QC
Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec, Îles-de-la-Madeleine, QC
Makivik Corporation, Ville St. Laurent, QC
Nunavik Hunting, Fishing and Trapping Assoc., Kuujjuaq, QC
Regroupement des pêcheurs professionnels des Îles, Îles-de-la-Madeleine, QC
Unaaq Fisheries Ltd., St. Laurent, QC
Assoc. des crevettier Acadien du Golf, Shippagan, NB
Assoc. des seineurs du Golf Ltee., Caraquet, NB
Assoc. des Crabiers Acadiens, Shippagan, NB
Assoc. des pêcheurs de poisson de fond acadiens, Lamèque, NB
Assoc. des pêcheurs professionnels membres d'équipage inc. (APPME), Shippagan, NB
Assoc. seineurs du Golfe inc., Shippagan, NB
Eastern Fishermen's Federation, Grand Manan, NB
Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels inc. (FRAPP), Shippagan, NB
Fundy Weir Fishermen's Assoc., St. George, NB
Grand Manan Fishermen's Assoc., Grand Manan, NB
The New Brunswick Seafood Processors Assoc., Moncton, NB
Atlantic Herring Co-op., Yarmouth, NS
Canadian Assoc. of Prawn Producers, St. Margaret's Bay, NS
Eastern Shore Fishermen's Protective Assoc., Sheet Harbour, NS
Full Bay Scallop Assoc., Yarmouth, NS
Guysborough County Inshore Fishermen's Assoc., Canso, NS
Halifax West Commercial Fishermen's Assoc., Sambro, NS
North of Smokey Fishermen's Assoc., Ingonish, NS
Northumberland Fishermen's Assoc., Pictou Co., NS
Offshore Scallop Fleet, Dartmouth, NS
Prospect Area Full Time Fishermens Assoc., Tantallon, NS
Scotia-Fundy Mobile Gear Assoc., Yarmouth, NS
Seafood Producers Assoc. of Nova Scotia, Dartmouth, NS
Shelburne Co. Fixed Gear Quota Group Less than 45, Shelburne, NS
Shelburne County Competitive Fishers Assoc., Lockeport, NS
PEI Fishermen's Assoc., Charlottetown, PE
PEI Groundfish Assoc., Souris, PE
PEI Snow Crab Fishermen's Assoc., Tignish, PE
Seafood Processors Assoc. of PEI, Charlottetown, PE
Western Gulf Fishermen's Assoc., Alberton, PE
Fisheries Limited Labrador Fishermen's Union Shrimp Company, Lamse au loup, NL
Fogo Island Co-operative Society Ltd., Seldom, NL
Labrador Inuit Assoc., Nain, NL
Labrador Inuit Development Assoc., Nain, NL
Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Assoc. (Area 3L), St. John's, NL
Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Assoc. (Area 3Ps), St. John's, NL
Newfoundland Fish, Food and Allied Workers Union, St. John's, NL
Petty Harbour Fishermen's Producer Cooperative Society Ltd, Petty Harbour, NL
The Northern Coalition, St. John's, NL
Torngat Fish Producers Coop Society Ltd., Happy Valley, NL

Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (1998-2001)

Arctique (un membre)
Marc Allard
Seaku Fisheries/*Northern Fisheries Coalition*
Kuujjuaq/Montréal, Québec

Eaux douces (deux membres)
Robert T. Krisjanson
Lake Winnipeg Whitefish Fleet
Gimli, Manitoba

Rick Misner - président du Conseil
Ontario Commercial Fisheries Association
Port Dover, Ontario

Pêcheurs commerciaux autochtones (un membre)
Christine Hunt
Native Brotherhood of BC
Vancouver, Colombie-Britannique

Côte du Pacifique (trois membres)
Ron Fowler
Pacific Trollers Association
Vancouver, Colombie-Britannique

Bob Rezansoff
Fishing Vessel Owner's Association of BC
Vancouver, Colombie-Britannique

John Sutcliffe
United Fishermen & Allied Workers Union of BC
Vancouver, Colombie-Britannique

Atlantique Coast (six membres)
Bill Broderick
Fish, Food & Allied Workers Union
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador

Jeff Brownstein
Union des pêcheurs maritimes
Baddeck, Nouvelle-Écosse

Brian Giroux
Scotia-Fundy Mobile Gear Association
Yarmouth, Nouvelle-Écosse

Gabrielle Landry
Fédération des pêcheurs semi-hauturiers
Cap-aux-Meules, Québec

Patrick McGuinness
Conseil canadien des pêches
Nepean, Ontario

Rory McLellan
PEI Fishermen's Association
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard

RATIFICATION DU CODE CANADIEN

Une fois consensus atteint, en 1998, le prochain défi consistait à obtenir la ratification du Code. Afin d'atteindre cet objectif dans les délais prévus (3 ans), le Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (Conseil de gestion du Code) a entrepris la diffusion la plus vaste possible de trois documents : le Code adopté par consensus, un aperçu du processus de ratification et le document de ratification à signer et à soumettre. Au cours de ce processus, plus de 30 000 exemplaires du Code adopté par consensus ont été imprimées. Un grand nombre d'entre eux ont été envoyés aux pêcheurs (plus de 14 000 à Terre-Neuve-et-Labrador seulement).

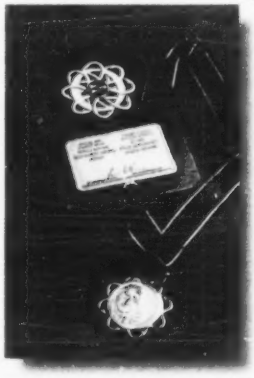

De plus, les membres du Conseil de gestion du Code ont donné un certain nombre de présentations à des groupes de l'industrie notamment le Conseil canadien des pêches (CCP) et le Conseil canadien des pêcheurs professionnel (CCPP). Les membres du Conseil de gestion du Code de la C.-B. ont donné des présentations à leurs propriétaires de bateaux, aux pêcheurs au filet maillant de la zone G et aux associations de pêcheurs au chalut à perche.

Parmi les autres activités entreprises pour appuyer la ratification, mentionnons :

- la création de prix nationaux et de la médaille Roméo Leblanc présentés à des pêcheurs oeuvrant en eaux douces et dans les milieux marins des régions de l'Atlantique, du Pacifique et de l'Arctique, sélectionnés dans le cadre d'un processus impartial comportant des exigences minimales rigoureuses qui illustrent bien les objectifs de la pêche responsable.
- une représentation au Comité permanent des Pêches et des Océans et au Conseil des Premiers ministres.
- la publication et la diffusion à grande échelle de l'« INFO-CODE » et d'affiches présentant de l'information sur le Code et son application pratique.
- la promotion de la formation sur les pêches responsables à tous les niveaux, notamment un programme à l'intention des collèges canadiens qui dispensent une formation en sciences halieutiques, ainsi que la diffusion d'information aux écoles primaires et secondaires.
- les premières étapes de l'établissement d'un organisme de gouvernance du Code formé de représentants de l'industrie.
- le lancement d'un site Web sur le Code (http://www.responsiblefisheries.com/french/index3.html), qui présente de l'information sur le Code, une liste des organismes qui l'ont ratifié, les compte rendus du Conseil et le nom des lauréats de la médaille Roméo Leblanc et du Prix de la pêche responsable.

Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (Conseil de gestion du Code) (1998-2001). Dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du coin supérieur gauche : Bill Broderick, Rory McLellan, Rick Misner, Robert T. Krisjanson, Ron Fowler, Marc Allard, Patrick McGuinness, John Sutcliffe, Melanie Sonnenberg en remplacement de Jeff Brownstein, Brian Giroux, Gabrielle Landry, Christine Hunt et Bob Rezansoff.

Dans le but d'appuyer les activités du Conseil de gestion du Code et du Secrétariat au cours de cette période, le MPO a intégré de l'information sur le Code canadien dans toutes ses activités : exposés, conférences et ateliers sur les pêches responsables présentés à l'échelle locale, nationale et internationale. Dans la mesure du possible, des pêcheurs individuels — participant à des projets de pêche sélective et axée sur la conservation des ressources et de l'énergie qui démontrent l'application pratique du Code — étaient présents lors des activités pour rencontrer les autres pêcheurs, échanger avec eux et les aider à mieux comprendre le but, l'application pratique et les avantages du Code.

Au cours de cette même période, le Conseil de gestion du Code et le Secrétariat du MPO ont reçu la médaille internationale *Margarita Lizarraga* de la FAO pour les travaux accomplis relativement au Code canadien des pratiques de pêche responsable.

Au terme de la période de ratification, des organismes représentant plus de 80 p. cent des pêcheurs du Canada avaient entériné le Code. Pour achever sa mission, le Conseil de gestion du Code a demandé au Secrétariat de tenir une réunion nationale (janvier 2002) des organismes qui ont ratifié le Code, pour discuter de sa mise en œuvre, de l'achèvement du processus de ratification, du choix d'une structure et d'un cadre de gouvernance ainsi que de l'élection d'un nouveau Conseil de gestion du Code chargé de poursuivre les travaux.

Les organisations de pêches canadiennes qui ont ratifié le « Code adopté par consensus » en date de mai 2003.

Area D Gillnetters Assoc., Quathiaski Cove, BC
Area E Gillnetters Assoc., Vancouver, BC
BC Beam Trawlers' Assoc., Nanaimo, BC
BC Seafood Alliance, Vancouver, B.C.
Canadian Groundfish Research and Conservation Society, Surrey, BC
Canadian Sablefish Assoc., Surrey, BC
Deep Sea Trawlers Assoc., Richmond, BC
Fishing Vessel Owners Assoc. of BC, Vancouver, BC
Gillnetters Assoc., Richmond, BC
Gulf Troll Area H Assoc., Courtenay, BC
Krill Trawlers Assoc. and A.L.H. Enterprises LTD, Richmond, BC
Northern Trollers Assoc., Vancouver, BC
Pacific Coast Shrimpers' Cooperative Assoc., Victoria, BC
Pacific Halibut Management Assoc. of British Columbia, Burnaby, BC
Pacific Trollers' Assoc., Victoria, BC
Pacific Urchin Harvesters Assoc., Whistler, BC
Spawn on Kelp Operators Assoc. (SOKOA), Richmond, BC
Underwater Harvesters Assoc., Vancouver, BC
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone A, Lomond and Taber, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone B, Alder Flats and Edmonton, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone C, Cold Lake, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone D, Lac La Biche, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone E, Joussard and Widewater, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone F, Joussard, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone G, High Level and Zama, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc. Zone H, Fort Chipewyan, AB
Alberta Commercial Fishermen's Assoc., Lac La Biche, AB
Western Walleye Council, Millet, AB
Baffin Fisheries Council, Iqaluit, NT
Mittimatalik Hunters and Trappers Organization, Pond Inlet, NT
Nativak Hunters' and Trappers' Assoc., Broughton Island, NT
Qikiqtarjuaq Diving Group, Qikiqtarjuaq, NU
Qukiqtaaluk Corporation, Iqaluit, NU
Freshwater Fish Marketing Cooperation, Winnipeg, MB
Lake Winnipeg White Fish fleet, Gimli, MB
Eastern Lake Erie Fishermen's Assoc., Port Colborne, ON
Fish and Seafood Assoc. of Ontario, Woodbridge, ON
Fisheries Council of Canada, Nepean, ON
Groundfish Enterprise Allocation Council, Manotick, ON
Ontario Commercial Fisheries' Assoc., Blenheim, ON
Assoc. des pêcheurs de la Côte-Nord, Sept-Iles, QC
Assoc. des pêcheurs de la MRC de Pabok, Newport, QC
Assoc. des capitaines propriétaires de la Gaspésie, Rivière au renard, QC
Assoc. des crabiers gaspésiens, Grande Rivière, QC
Brillant Cove Fishermen's Assoc., Fontenelle, QC
Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec, Iles-de-la-Madeleine, QC
Makivik Corporation, Ville St. Laurent, QC
Nunavik Hunting, Fishing and Trapping Assoc., Kuujjuaq, QC
Regroupement des pêcheurs professionnels des Iles, Iles-de-la-Madeleine, QC
Unaaq Fisheries Ltd., St. Laurent, QC
Assoc. des crevettier Acadien du Gulf, Shippagan, NB
Assoc. des senneurs du Golf Ltee., Caraquet, NB
Assoc. des Crabiers Acadiens, Shippagan, NB
Assoc. des pêcheurs de poisson de fond acadiens, Lamèque, NB
Assoc. des pêcheurs professionnels membres d'équipage inc. (APPME), Shippagan, NB
Assoc. seinneurs du Golfe inc., Shippagan, NB
Eastern Fishermen's Federation, Grand Manan, NB
Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels inc. (FRAPP), Shippagan, NB
Fundy Weir Fishermen's Assoc., St. George, NB
Grand Manan Fishermen's Assoc., Grand Manan, NB
The New Brunswick Seafood Processors Assoc., Moncton, NB
Atlantic Herring Co-op., Yarmouth, NS
Canadian Assoc. of Prawn Producers, St. Margaret's Bay, NS
Eastern Shore Fishermen's Protective Assoc., Sheet Harbour, NS
Full Bay Scallop Assoc., Yarmouth, NS
Guysborough County Inshore Fishermen's Assoc., Canso, NS
Halifax West Commercial Fisherman's Assoc., Sambro, NS
North of Smokey Fishermen's Assoc., Igonish, NS
Northumberland Fishermen's Assoc., Pictou Co., NS
Offshore Scallop Fleet, Dartmouth, NS
Prospect Area Full Time Fishermens Assoc., Tantallon, NS
Scotia-Fundy Mobile Gear Assoc., Yarmouth, NS
Seafood Producers Assoc. of Nova Scotia, Dartmouth, NS
Shelburne Co. Fixed Gear Quota Group Less than 45, Shelburne, NS
Shelburne County Competitive Fishers Assoc., Lockeport, NS
PEI Fishermen's Assoc., Charlottetown, PE
PEI Groundfish Assoc., Souris, PE
PEI Snow Crab Fishermen's Assoc., Tignish, PE
Seafood Processors Assoc. of PEI, Charlottetown, PE
Western Gulf Fishermen's Assoc., Alberton, PE
Fisheries Limited Labrador Fishermen's Union Shrimp Company, Lanse au loup, NL
Fogo Island Co-operative Society Ltd., Seldom, NL
Labrador Inuit Assoc., Nain, NL
Labrador Inuit Development Assoc., Nain, NL
Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Assoc. (Area 3L), St. John's, NL
Newfoundland & Labrador Fish Harvesters Fleet (150 Pot) Assoc. (Area 3Ps), St. John's, NL
Newfoundland Fish, Food and Allied Workers Union, St. John's, NL
Petty Harbour Fishermen's Producer Cooperative Society Ltd, Petty Harbour, NL
The Northern Coalition, St. John's, NL
Torngat Fish Producers Coop Society Ltd., Happy Valley, NL

SENSIBILISATION DU PUBLIC ET RECONNAISSANCE DU CODE

Bon nombre d'années avant la ratification du Code, le MPO et l'industrie ont déployé beaucoup d'efforts en vue de constituer et de maintenir des pêches responsables au Canada. Toutefois, la reconnaissance du public concernant la pêche commerciale a été fortement influencée par la représentation très imagée et sélective des comportements antérieurs destructeurs et peu caractéristiques d'un petit nombre de pêcheurs. Dans la plupart des cas, de telles allégations étaient non fondées et nettement exagérées. En revanche, le Code canadien exige des pêcheurs et des représentants de l'industrie qu'ils démontrent, à en citant l'exemple de méthodes précises, comment dans, les faits, ils pratiquent la pêche de façon responsable.

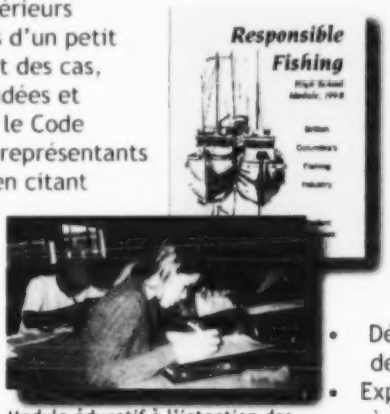

Module éducatif à l'intention des écoles secondaires, élaboré et présenté en C.-B.

Le fait d'officialiser les nombreuses pratiques de pêche responsable déjà existantes contribue grandement à démontrer que les pratiques de pêche canadiennes comptent parmi les premières au monde pour ce qui est du respect de l'environnement. En outre, le Code pourrait très vraisemblablement servir de fondement à la création « d'éco-étiquettes » authentiquement canadiennes utilisées pour les poissons et fruits de mer.

Le Code canadien offre aussi un complément au Code de conduite international et au travail plus vaste sur les pêches responsables accompli par le MPO et d'autres intervenants.

Afin d'accroître la sensibilisation aux pratiques de pêche responsables existantes et au rôle du Code dans l'élaboration et la création de ces pratiques, un certain nombre de mesures ont été adoptées par le Conseil de gestion du Code et le Secrétariat du MPO. En voici quelques-unes :

- Reconnaissance publique de pêcheurs individuels par l'attribution de la médaille Roméo Leblanc et de prix nationaux de pêche responsable
- Création de programmes éducatifs sur les pratiques de pêche responsable destinés aux adultes et aux écoles secondaires (à l'échelle provinciale et internationale)
- Délégations, démonstrations et présentations lors de salons professionnels
- Expositions et présentations lors de conférences à l'échelle régionale (impliquant notamment les Premières nations), nationale et internationale.

La promotion de toutes ces activités s'est faite à l'aide d'affiches, de résumés de projets, de bulletins d'information et de présentations, qui ont été réalisées avec la participation entière et active des pêcheurs.

Lauréats de la médaille Roméo Leblanc et du prix de la pêche responsable (gagnant de la médaille) lors de la présentation de 2000 (de g. à d.) George Feltham, lauréat, Atlantique et gagnant de la médaille; Davidee Evic, lauréat, Arctique; Robert T Krisjansen, lauréat, Eaux douces; Les Rombough, lauréat, Pacifique.

La stratégie de sensibilisation au Code se poursuit - 2001. Cérémonie de remise de la médaille Roméo Leblanc et des prix (de g. à d.) Stan Logan, lauréat, Pacifique; Pierrot Hache, lauréat, Atlantique et gagnant de la médaille; Stevie Audlakiak, lauréat, Arctique; George Purvis, lauréat, Eaux douces.

Le programme de pêche responsable a été élaboré avec la collaboration d'exploitants expérimentés et mis en œuvre au Nouveau-Brunswick.

Conférences annuelles sur la pêche responsable, notamment sur le Code canadien, à la World Maritime University, Suède.

Gabrielle Landry et Marc Allard, représentants de l'industrie du Conseil canadien des pratiques de pêche responsable, font la promotion de la pêche axée sur la conservation et du Code de conduite lors de la conférence sur l'industrie de la pêche et l'aquaculture organisée à Québec en octobre 1999.

Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (2002)

Arctique (un membre)
Johnny Arnaituk, fils
Association de chasse, de pêche et de piégeage du Nunavik
Kuujjuaq, Québec

Eaux douces (deux membres)
Robert T. Krisjanson
Lake Winnipeg, Whitefish Fi[illegible]
Gimli, Manitoba

Rick Misner
Ontario Commercial Fisheries Association
Port Dover, Ontario

Pêcheurs commerciaux autochtones (un membre)
Marc Allard
Seaku Fisheries/Northern Fisheries Coalition
Kuujjuaq/Montréal, Québec

Côte du Pacifique (quatre membres)
Michelle James
Underwater Harvesters Association
Vancouver, Colombie-Britannique

Gina Johansen
Spawn on Kelp Operators Association
Richmond, Colombie-Britannique

Stuart Nelson
Deep Sea Trawlers Association of BC
Richmond, Colombie-Britannique

Bob Rezansoff
Fishing Vessel Owner's Association of BC
Vancouver, Colombie-Britannique

Côte de l'Atlantique (sept membres)
Craig Avery
Western Gulf Fishermen's Association
Alberton, Île-du-Prince-Édouard

Bill Broderick
Fish, Food & Allied Workers Union
St. John's, Terre-Neuve et-Labrador

Gary Dedrick
Shelburne Country Quota Group
Shelburne, Nouvelle-Écosse

Gabrielle Landry
Fédération des pêcheurs semi-hauturiers
Cap-aux-Meules, Québec

Patrick McGuinness
Conseil canadien des pêches
Nepean, Ontario

Jean Saint-Cyr
Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels Inc. (FRAPP)
Shippagan, Nouveau-Brunswick

Melanie Sonnenberg
Fédération des pêcheurs de l'Est
Grand Manan, Nouveau-Brunswick

MISE EN OEUVRE DU CODE

À ce jour, le Conseil avait surtout mis l'accent sur la ratification du Code; cependant, trois projets pilotes relatifs à la mise en œuvre du Code ont aussi été menés, et les résultats ont été présentés lors d'un deuxième atelier national organisé à Toronto, les 18 et 19 janvier 2002. L'un des trois projets pilotes a été entrepris par deux organisations de pêche de la C.-B. (la Groundfish Conservation Society et la Deep Sea Trawlers Association) qui avaient ratifié le Code auparavant. Les projets comprenaient un processus pour démontrer comment les membres de ces organisations avaient mis le Code en oeuvre. Le projet a été une réussite avec un niveau de présence des observateurs en mer de 100 p. cent (principes 1, 2, 4 et 9) et à l'aide de partenariats avec le MPO en matière de recherche et de gestion, p. ex. des fermetures de pêches pour protéger la morue du Pacifique et le sébaste du Pacifique (principe 8).

Un autre projet pilote entrepris par la Scotia-Fundy Mobile Gear Association (SFMGA) a permis de préciser des applications du Code, englobant l'ensemble des méthodes et des principes appliqués par les gestionnaires des pêches pour déceler les domaines qui nécessiteront du travail à l'avenir. L'accent porte principalement sur des communications efficaces avec les pêcheurs et des suggestions de cogestion. Les résultats du travail sur la mise en œuvre du Code ont été affichés sur l'Internet pour être soumis à l'examen de tiers. Même si le processus n'équivaut pas à une vérification officielle, il fournit un modèle d'autovérification de l'application du Code.

Le troisième projet pilote a été exécuté par le Groundfish Enterprise Allocation Council et comprenait la mise à l'essai d'un protocole d'autovérification destiné aux pêcheurs et aux associations. Cet instrument, qui est offert aux membres ayant ratifié le code et dont la création représente une première étape dans l'élaboration de méthodes de vérification de la conformité, semble offrire une solution de rechange intéressante et rentable à la vérification par des tiers.

Quelques-uns des 15 membres du Conseil de gestion du Code (dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du coin gauche supérieur de la photo) Jean Saint-Cyr, Rick Misner (président), Stuart Nelson, Craig Avery, Marc Allard, Patrick McGuinness, Michelle James, Melanie Sonnenberg, et Robert T. Krisjanson (voir l'encadré à gauche pour la liste entière des membres du Conseil)

Au cours de cet atelier, un nouveau Conseil de gestion du Code élargi (15 membres) a aussi été choisi par les membres qui ont ratifié le Code. Ce changement a fait en sorte que le nouveau Conseil est représentatif de ces organisations. En plus de poursuivre le travail de ratification, le nouveau Conseil a été chargé d'accorder une importance particulière à l'application du Code au moyen de projets supplémentaires : répertorier des modèles potentiels d'autovérification de la conformité au Code; devenir le propriétaire légal de la marque de commerce déposée du Code en vue d'une utilisation possible à l'avenir pour la création d'une éco-étiquette; élaborer un modèle juridique qui pourrait être intégré à une structure de gouvernance; mettre au point une stratégie de financement à long terme.

Se fondant sur les résultats du projet pilote, le nouveau Conseil a reconnu l'importance du Code en tant qu'instrument de conformité visant à démontrer l'appui des pêcheurs pour la pêche responsable. Il était désormais reconnu par tous les intervenants que les lignes directrices opérationnelles du Code étaient directement applicables à l'élaboration de plans de pêche axés sur la conservation (PPAC). Les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) plus généraux comprenaient aussi un élément de pêche responsable.

Conseil canadien des pratiques de pêche responsable (2002)

Arctique (un membre)
Johnny Arnaituk, fils
Association de chasse, de pêche et de piégeage du Nunavik
Kuujjuaq, Québec

Eaux douces (deux membres)
Robert T. Krisjanson
Lake Winnipeg, *Whitefish Fleet*
Gimli, Manitoba

Rick Misner
Ontario Commercial Fisheries Association
Port Dover, Ontario

Pêcheurs commerciaux autochtones (un membre)
Marc Allard
Seaku Fisheries/Northern Fisheries Coalition
Kuujjuaq/Montréal, Québec

Côte du Pacifique (quatre membres)
Michelle James
Underwater Harvesters Association
Vancouver, Colombie-Britannique

Gina Johansen
Spawn on Kelp Operators Association
Richmond, Colombie-Britannique

Stuart Nelson
Deep Sea Trawlers Association of BC
Richmond, Colombie-Britannique

Bob Rezansoff
Fishing Vessel Owner's Association of BC
Vancouver, Colombie-Britannique

Côte de l'Atlantique (sept membres)
Craig Avery
Western Gulf Fishermen's Association
Alberton, île-du-Prince-Édouard

Bill Broderick
Fish, Food & Allied Workers Union
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador

Gary Dedrick
Shelburne Country Quota Group
Shelburne, Nouvelle-Écosse

Gabrielle Landry
Fédération des pêcheurs semi-hauturiers
Cap-aux-Meules, Québec

Patrick McGuinness
Conseil canadien des pêches
Nepean, Ontario

Jean Saint-Cyr
Fédération régionale acadienne des pêcheurs professionnels Inc. (FRAPP)
Shippagan, Nouveau-Brunswick

Melanie Sonnenberg
Fédération des pêcheurs de l'Est
Grand Manan, Nouveau-Brunswick

MISE EN OEUVRE DU CODE

À ce jour, le Conseil avait surtout mis l'accent sur la ratification du Code; cependant, trois projets pilotes relatifs à la mise en œuvre du Code ont aussi été menés, et les résultats ont été présentés lors d'un deuxième atelier national organisé à Toronto, les 18 et 19 janvier 2002. L'un des trois projets pilotes a été entrepris par deux organisations de pêche de la C.-B. (la Groundfish Conservation Society et la Deep Sea Trawlers Association) qui avaient ratifié le Code auparavant. Les projets comprenaient un processus pour démontrer comment les membres de ces organisations avaient mis le Code en oeuvre. Le projet a été une réussite avec un niveau de présence des observateurs en mer de 100 p. cent (principes 1, 2, 4 et 9) et à l'aide de partenariats avec le MPO en matière de recherche et de gestion, p. ex. des fermetures de pêches pour protéger la morue du Pacifique et le sébaste du Pacifique (principe 8).

Un autre projet pilote entrepris par la Scotia-Fundy Mobile Gear Association (SFMGA) a permis de préciser des applications du Code, englobant l'ensemble des méthodes et des principes appliqués par les gestionnaires des pêches pour déceler les domaines qui nécessiteront du travail à l'avenir. L'accent porte principalement sur des communications efficaces avec les pêcheurs et des suggestions de cogestion. Les résultats du travail sur la mise en œuvre du Code ont été affichés sur l'Internet pour être soumis à l'examen de tiers. Même si le processus n'équivaut pas à une vérification officielle, il fournit un modèle d'autovérification de l'application du Code.

Le troisième projet pilote a été exécuté par le Groundfish Enterprise Allocation Council et comprenait la mise à l'essai d'un protocole d'autovérification destiné aux pêcheurs et aux associations. Cet instrument, qui est offert aux membres ayant ratifié le code et dont la création représente une première étape dans l'élaboration de méthodes de vérification de la conformité, semble offrire une solution de rechange intéressante et rentable à la vérification par des tiers.

Quelques-uns des 15 membres du Conseil de gestion du Code (dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir du coin gauche supérieur de la photo) Jean Saint-Cyr, Rick Misner (président), Stuart Nelson, Craig Avery, Marc Allard, Patrick McGuinness, Michelle James, Melanie Sonnenberg, et Robert T. Krisjanson (voir l'encadré à gauche pour la liste entière des membres du Conseil)

Au cours de cet atelier, un nouveau Conseil de gestion du Code élargi (15 membres) a aussi été choisi par les membres qui ont ratifié le Code. Ce changement a fait en sorte que le nouveau Conseil est représentatif de ces organisations. En plus de poursuivre le travail de ratification, le nouveau Conseil a été chargé d'accorder une importance particulière à l'application du Code au moyen de projets supplémentaires : répertorier des modèles potentiels d'autovérification de la conformité au Code; devenir le propriétaire légal de la marque de commerce déposée du Code en vue d'une utilisation possible à l'avenir pour la création d'une éco-étiquette; élaborer un modèle juridique qui pourrait être intégré à une structure de gouvernance; mettre au point une stratégie de financement à long terme.

Se fondant sur les résultats du projet pilote, le nouveau Conseil a reconnu l'importance du Code en tant qu'instrument de conformité visant à démontrer l'appui des pêcheurs pour la pêche responsable. Il était désormais reconnu par tous les intervenants que les lignes directrices opérationnelles du Code étaient directement applicables à l'élaboration de plans de pêche axés sur la conservation (PPAC). Les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) plus généraux comprenaient aussi un élément de pêche responsable.

Afin de faire progresser la mise en œuvre du Code en 2002, le nouveau Conseil, les organisations qui ont ratifié le Code et le MPO ont entrepris 15 projets aux fins suivantes :

- amorcer le processus d'intégration du Code aux plans de gestion des pêches et apporter des suggestions approuvées par l'industrie pour l'amélioration de la gestion des pêches;
- examiner les pratiques actuellement utilisées dans 15 pêches représentatives afin de déterminer le niveau général de conformité aux principes et aux lignes directrices du Code, et trouver des moyens pour résoudre les questions en suspens.

Quinze projets de mise en œuvre du Code ont été exécutés dans cinq régions. Les résultats de ces projets ont été présentés durant la réunion du Conseil de gestion du Code en décembre 2002 et sont résumés ci-après. La preuve a été faite que, dans l'ensemble du pays, des pratiques de pêche saines ont vu le jour et que le Code ratifié constitue un instrument efficace pour officialiser et parfaire les activités quotidiennes.

Projet de pêche du hareng rogué à la senne en C.-B.
Les membres de l'Association de pêche à la senne du hareng rogué de la C.-B. ont déterminé l'applicabilité des lignes directrices du Code à leur pêche et ont préparé un dossier de leur expérience à ce jour. À la suite de consultations avec les membres, un ensemble de recommandations d'améliorations ont été formulées pour l'avenir.

Projet de récolte des œufs sur varech en C.-B.
La *B.C. Spawn-on-Kelp Operators Association* a élaboré un document d'auto-évaluation qui a souligné l'importance de la cogestion pour le succès de la mise en œuvre du Code. Elle rédige actuellement des recommandations de gestion à long terme.

Projet de pêche intégrée du poisson de fond en C.-B.
Favoriser une plus grande sélectivité et une meilleure utilisation des prises dans les pêches de poisson de fond qui sont pratiquées en C.-B. par des pêcheurs titulaires de permis délivrés par espèce en des lieux de pêche à espèces multiples.

Projet de pêche de la [illegible] et de la fausse-mactre de la C.-B.
La *B.C. Geoduck and Horse Clam Harvesters Association* a publié des documents qui ont servi à l'auto-évaluation de la mise en œuvre du Code (conformité); (site www.geoduck.org)

Projet du co[illegible] lac Ontario
Les plans de mise en œuvre du Code élaborés par la *Ontario Fisheries Association* comprennent des modèles applicables à grande échelle et qui soulignent l'importance de la collaboration et du soutien mutuel des pêcheurs d'eaux douces et de leurs scientifiques et gestionnaires gouvernementaux.

Projet du corégo[illegible] Winnipeg
Grâce à l'application du Code, la flottille de pêche du corégone du lac Winnipeg a considérablement rehaussé sa participation déjà importante aux disciplines de recherche, p. ex. les fermetures saisonnières ou de zones servant à protéger l'espèce pendant le frai. Dans son engagement à l'égard des pratiques de pêche responsable, la flottille accepte notamment de jouer un rôle de défenseur pour appuyer l'adoption du Code.

Projet de la zone [illegible] homard 24
Les pêcheurs de la *Western Gulf Lobster Fishermen's Association* (Zone 24) ont conçu un plan de mise en oeuvre qui prend en compte chaque ligne directrice du Code. Au moyen de négociations avec les ministères gouvernementaux, le Code est intégré à leur Plan de pêche axé sur la conservation (PPAC). L'Association a aussi exercé des pressions sur tous les autres pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard pour qu'ils adoptent le plan de mise en œuvre du Code et, le cas échéant, achèvent le processus de ratification.

Projet de la zone de pêche du homard 38
Les pêcheurs de la *Lobster Fisherman's Association* de la zone 38 sont titulaires de 136 permis qu'ils exploitent dans une zone qui fait l'objet d'une dispute (zone grise) entre le Canada et les États-Unis. Malgré ces complications, l'Association a examiné et décrit les étapes menant à la conformité au Code et elle fait la promotion d'une pêche responsable fondée sur les principes et les lignes directrices du Code. L'objectif est d'appliquer le Code au régime de gestion de la zone de pêche du homard 38.

Projet du Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond
Le Conseil canadien des pêches et le Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond ont conçu un modèle de mise en oeuvre du Code pour documenter la façon dont les lignes directrices sont appliquées par l'industrie ainsi que la façon dont elles ont été adoptées et adaptées par chaque flottille. Les liens entre les plans de pêche axés sur la conservation et les lignes directrices du Code ont été définis, et les critères de vérification, répertoriés. Ces derniers comprennent l'efficacité énergétique, la sécurité des embarcations, la formation et la sensibilisation du public.

Trois (3) projets de pêche à la crevette nordique et du Golfe
Les plans de mise en œuvre du Code de la zone hauturière (*Canadian Association of Prawn Producers* et *Northern Coalition*) et de la zone semi-hauturière (la flottille de pêche à la crevette du Groupe B du golfe du Saint-Laurent) (Québec et Nouveau-Brunswick) sont basés sur le modèle normalisé élaboré pendant l'exécution des projets pilotes. La mise en œuvre a été grandement facilitée en

tirant parti de la réussite des pêcheurs qui ont réduit les prises accidentelles à moins de 2 p. cent à l'aide des grilles de sélectivité. Ces pêcheurs ont intégré des composantes du Code à leurs plans de pêche axés sur la conservation, et les groupes de pêcheurs hauturiers ont aussi mis au point un outil d'autovérification de la conformité au Code. Les efforts portent désormais sur l'intégration de la mise en œuvre du Code aux plans de gestion intégrée des pêches, ce qui reflète bien la coopération et la contribution (financière et autre) de l'industrie à une saine gestion des stocks dans l'intérêt de tous les intervenants.

Projet de la flottille de pêche hauturière du pétoncle de Scotia-Fundy

Le Plan de mise en œuvre du Code élaboré pour le pétoncle prend en compte tous les principes et toutes les lignes directrices du Code et met l'accent sur les activités essentielles de cette pêche, en particulier sur la surveillance attentive du stock, des effets de la pêche sur l'habitat et des zones de fermeture (alevinière/habitat protégé). Les annexes servent à détailler la façon dont les lignes directrices sont appliquées dans la pratique et la manière dont le Code est intégré aux plans de pêche axés sur la conservation (PPAC), ainsi qu'à décrire un processus d'auto-évaluation. Les travaux avec le MPO se poursuivent et prennent en compte des progrès réalisés dans le secteur de la pêche du pétoncle (Plan de gestion intégrée des pêches - PGIP).

Projet de la flottille de pêche du poisson de fond aux engins fixes de Scotia-Fundy

Le *Shelburne County Quota Group* fait la promotion de la pêche durable sur le plan biologique et viable sur le plan économique pour ses membres. Le groupe a collaboré à l'élaboration d'un mécanisme de mise en œuvre du Code avec des organisations de pêcheurs comme la Fédération des pêcheurs de l'Est.

Les réunions avec les intervenants et les sondages ont permis de déterminer les éléments clés du Code à appliquer et ont mis l'accent sur la cogestion entre les membres et le MPO pour améliorer le processus consultatif. Un rapport subséquent exposera les résultats et recommandera des moyens d'intégrer le Plan de mise en œuvre du Code au Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond pour les bateaux de moins de 45 pi dans ce secteur.

Projet de la Pêche de la morue dans les sous-divisions 4RS3Pn de l'OPANO

Le rétablissement du stock de morue demeure un enjeu fondamental de gestion. Le plan de mise en œuvre du Code et les documents associés sont fondés sur les réunions d'intervenants de l'industrie pour examiner les initiatives de l'industrie en voie d'exécution, notamment la pêche étalée dans l'espace et le temps; la pêche concurrentielle (plafond hebdomadaire) par opposition QI (quotas individuels); la vérification intégrale à quai et une couverture d'observation en mer de 10 p. cent.
Les nouvelles initiatives suivantes, qui sont conformes aux objectifs du Code, ont aussi été examinées durant les réunions : la fermeture exclusive pour le frai; une pêche à la ligne et à l'hameçon exclusive; une réduction des prises accessoires dans le cadre de la pêche de la plie canadienne; des zones de fermeture de la pêche des jeunes morues. Le plan de mise en œuvre qui en a résulté permettra de documenter la manière dont les lignes directrices sont appliquées. Pour chaque pêche, les mesures additionnelles nécessaires prévues dans le plan seront prises en compte de concert avec le MPO, lors des discussions portant sur l'ensemble des plans de gestion des pêche et de leur approbation.

Les 15 projets résumés plus haut représentent une première étape du processus de mise en œuvre du Code. Les initiatives de mise en œuvre du Code de ces organisations de pêche et d'autres vont bon train et d'autres groupes auront besoin d'encouragement et d'appui pour amorcer le processus.

Parallèlement aux projets de mise en œuvre, les initiatives de sensibilisation du public et les activités de reconnaissance se sont poursuivies...

Cérémonie de remise de la médaille Roméo Leblanc et des prix de la pêche responsable (2002) (de g. à d.) l'honorable Robert Thibault, ministre des Pêches et des Océans; Jake Fraser, lauréat, Pacifique et gagnant de la médaille; l'honorable Roméo Leblanc, ancien gouverneur général n'apparaît pas sur la photo; Allen Gordon, lauréat, Arctique; Milford Purdy, lauréat, Eaux douces; Gary McLeod, lauréat, Atlantique.

Cérémonie de remise de la médaille Roméo Leblanc et des prix de la pêche responsable (2003) (de g. à d.) John Carriere, lauréat, Eaux douces; Ulf Snarby, lauréat, Atlantique et gagnant de la médaille; Tim Richards, lauréat du Pacifique.

Afin de faire progresser la mise en œuvre du Code en 2002, le nouveau Conseil, les organisations qui ont ratifié le Code et le MPO ont entrepris 15 projets aux fins suivantes :

- amorcer le processus d'intégration du Code aux plans de gestion des pêches et apporter des suggestions approuvées par l'industrie pour l'amélioration de la gestion des pêches;
- examiner les pratiques actuellement utilisées dans 15 pêches représentatives afin de déterminer le niveau général de conformité aux principes et aux lignes directrices du Code, et trouver des moyens pour résoudre les questions en suspens.

Quinze projets de mise en œuvre du Code ont été exécutés dans cinq régions. Les résultats de ces projets ont été présentés durant la réunion du Conseil de gestion du Code en décembre 2002 et sont résumés ci-après. La preuve a été faite que, dans l'ensemble du pays, des pratiques de pêche saines ont vu le jour et que le Code ratifié constitue un instrument efficace pour officialiser et parfaire les activités quotidiennes.

Projet de pêche du hareng rogué à la senne en C.-B.
Les membres de l'Association de pêche à la senne du hareng rogué de la C.-B. ont déterminé l'applicabilité des lignes directrices du Code à leur pêche et ont préparé un dossier de leur expérience à ce jour. À la suite de consultations avec les membres, un ensemble de recommandations d'améliorations ont été formulées pour l'avenir.

Projet de récolte des œufs sur varech en C.-B.
La *B.C. Spawn-on-Kelp Operators Association* a élaboré un document d'auto-évaluation qui a souligné l'importance de la cogestion pour le succès de la mise en œuvre du Code. Elle rédige actuellement des recommandations de gestion à long terme.

Projet de pêche intégrée du poisson de fond en C.-B.
Favoriser une plus grande sélectivité et une meilleure utilisation des prises dans les pêches de poisson de fond qui sont pratiquées en C.-B. par des pêcheurs titulaires de permis délivrés par espèce en des lieux de pêche à espèces multiples.

Projet de pêche de la panope et de la fausse-mactre de la C.-B.
La *B.C. Geoduck and Horse Clam Harvesters Association* a publié des documents qui ont servi à l'auto-évaluation de la mise en œuvre du Code (conformité); (site www.geoduck.org)

Projet du corégone dans le lac Ontario
Les plans de mise en œuvre du Code élaborés par la *Ontario Fisheries Association* comprennent des modèles applicables à grande échelle et qui soulignent l'importance de la collaboration et du soutien mutuel des pêcheurs d'eaux douces et de leurs scientifiques et gestionnaires gouvernementaux.

Projet du corégone dans le lac Winnipeg
Grâce à l'application du Code, la flottille de pêche du corégone du lac Winnipeg a considérablement rehaussé sa participation déjà importante aux disciplines de recherche, p. ex. les fermetures saisonnières ou de zones servant à protéger l'espèce pendant le frai. Dans son engagement à l'égard des pratiques de pêche responsable, la flottille accepte notamment de jouer un rôle de défenseur pour appuyer l'adoption du Code.

Projet de la zone de pêche du homard 24
Les pêcheurs de la *Western Gulf Lobster Fishermen's Association* (Zone 24) ont conçu un plan de mise en œuvre qui prend en compte chaque ligne directrice du Code. Au moyen de négociations avec les ministères gouvernementaux, le Code est intégré à leur Plan de pêche axé sur la conservation (PPAC). L'Association a aussi exercé des pressions sur tous les autres pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard pour qu'ils adoptent le plan de mise en œuvre du Code et, le cas échéant, achèvent le processus de ratification.

Projet de la zone de pêche du homard 38
Les pêcheurs de la *Lobster Fisherman's Association* de la zone 38 sont titulaires de 136 permis qu'ils exploitent dans une zone qui fait l'objet d'une dispute (zone grise) entre le Canada et les États-Unis. Malgré ces complications, l'Association a examiné et décrit les étapes menant à la conformité au Code et elle fait la promotion d'une pêche responsable fondée sur les principes et les lignes directrices du Code. L'objectif est d'appliquer le Code au régime de gestion de la zone de pêche du homard 38.

Projet du Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond
Le Conseil canadien des pêches et le Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond ont conçu un modèle de mise en oeuvre du Code pour documenter la façon dont les lignes directrices sont appliquées par l'industrie ainsi que la façon dont elles ont été adoptées et adaptées par chaque flottille. Les liens entre les plans de pêche axés sur la conservation et les lignes directrices du Code ont été définis, et les critères de vérification, répertoriés. Ces derniers comprennent l'efficacité énergétique, la sécurité des embarcations, la formation et la sensibilisation du public.

Trois (3) projets de pêche à la crevette nordique et du Golfe
Les plans de mise en œuvre du Code de la zone hauturière (*Canadian Association of Prawn Producers* et *Northern Coalition*) et de la zone semi-hauturière (la flottille de pêche à la crevette du Groupe B du golfe du Saint-Laurent) (Québec et Nouveau-Brunswick) sont basés sur le modèle normalisé élaboré pendant l'exécution des projets pilotes. La mise en œuvre a été grandement facilitée en

tirant parti de la réussite des pêcheurs qui ont réduit les prises accidentelles à moins de 2 p. cent à l'aide des grilles de sélectivité. Ces pêcheurs ont intégré des composantes du Code à leurs plans de pêche axés sur la conservation, et les groupes de pêcheurs hauturiers ont aussi mis au point un outil d'autovérification de la conformité au Code. Les efforts portent désormais sur l'intégration de la mise en œuvre du Code aux plans de gestion intégrée des pêches, ce qui reflète bien la coopération et la contribution (financière et autre) de l'industrie à une saine gestion des stocks dans l'intérêt de tous les intervenants.

Projet de la flottille de pêche hauturière du pétoncle de Scotia-Fundy
Le Plan de mise en œuvre du Code élaboré pour le pétoncle prend en compte tous les principes et toutes les lignes directrices du Code et met l'accent sur les activités essentielles de cette pêche, en particulier sur la surveillance attentive du stock, des effets de la pêche sur l'habitat et des zones de fermeture (alevinière/habitat protégé). Les annexes servent à détailler la façon dont les lignes directrices sont appliquées dans la pratique et la manière dont le Code est intégré aux plans de pêche axés sur la conservation (PPAC), ainsi qu'à décrire un processus d'auto-évaluation. Les travaux avec le MPO se poursuivent et prennent en compte des progrès réalisés dans le secteur de la pêche du pétoncle (Plan de gestion intégrée des pêches - PGIP).

Projet de la flottille de pêche du poisson de fond aux engins fixes de Scotia-Fundy
Le *Shelburne County Quota Group* fait la promotion de la pêche durable sur le plan biologique et viable sur le plan économique pour ses membres. Le groupe a collaboré à l'élaboration d'un mécanisme de mise en œuvre du Code avec des organisations de pêcheurs comme la Fédération des pêcheurs de l'Est.

Les réunions avec les intervenants et les sondages ont permis de déterminer les éléments clés du Code à appliquer et ont mis l'accent sur la cogestion entre les membres et le MPO pour améliorer le processus consultatif. Un rapport subséquent exposera les résultats et recommandera des moyens d'intégrer le Plan de mise en œuvre du Code au Plan de gestion intégrée de la pêche du poisson de fond pour les bateaux de moins de 45 pi dans ce secteur.

Projet de la Pêche de la morue dans les sous-divisions 4RS3Pn de l'OPANO
Le rétablissement du stock de morue demeure un enjeu fondamental de gestion. Le plan de mise en œuvre du Code et les documents associés sont fondés sur les réunions d'intervenants de l'industrie pour examiner les initiatives de l'industrie en voie d'exécution, notamment la pêche étalée dans l'espace et le temps; la pêche concurrentielle (plafond hebdomadaire) par opposition QI (quotas individuels); la vérification intégrale à quai et une couverture d'observation en mer de 10 p. cent.
Les nouvelles initiatives suivantes, qui sont conformes aux objectifs du Code, ont aussi été examinées durant les réunions : la fermeture exclusive pour le frai; une pêche à la ligne et à l'hameçon exclusive; une réduction des prises accessoires dans le cadre de la pêche de la plie canadienne; des zones de fermeture de la pêche des jeunes morues. Le plan de mise en œuvre qui en a résulté permettra de documenter la manière dont les lignes directrices sont appliquées. Pour chaque pêche, les mesures additionnelles nécessaires prévues dans le plan seront prises en compte de concert avec le MPO, lors des discussions portant sur l'ensemble des plans de gestion des pêche et de leur approbation.

Les 15 projets résumés plus haut représentent une première étape du processus de mise en œuvre du Code. Les initiatives de mise en œuvre du Code de ces organisations de pêche et d'autres vont bon train et d'autres groupes auront besoin d'encouragement et d'appui pour amorcer le processus.

Parallèlement aux projets de mise en œuvre, les initiatives de sensibilisation du public et les activités de reconnaissance se sont poursuivies...

Cérémonie de remise de la médaille Roméo LeBlanc et des prix de la pêche responsable (2002) (de g. à d.) l'honorable Robert Thibault, ministre des Pêches et des Océans; Jake Fraser, lauréat, Pacifique et gagnant de la médaille; l'honorable Roméo LeBlanc, ancien gouverneur général n'apparaît pas sur la photo; Allen Gordon, lauréat, Arctique; Milford Purdy, lauréat, Eaux douces; Gary McLeod, lauréat, Atlantique.

Cérémonie de remise de la médaille Roméo LeBlanc et des prix de la pêche responsable (2003) (de g. à d.) John Carriere, lauréat, Eaux douces; Ulf Snarby, lauréat, Atlantique et gagnant de la médaille; Tim Richards, lauréat du Pacifique.

LES AVANTAGES DU CODE, LA GOUVERNANCE ET LES TÂCHES QUI NOUS ATTENDENT

Situation actuelle

De 1995 à la fin de 2003, beaucoup de temps, d'efforts et de ressources ont été investis par les pêcheurs individuels, les organisations de pêche et le MPO pour réaliser et ratifier le Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable, ainsi que pour entreprendre sa mise en œuvre. Les bienfaits retirés du Code sont devenus apparents au fil de la mise en œuvre.

L'application du Code exige des membres de l'industrie qu'ils se montrent proactifs en gérant les pêches de façon responsable et en établissant des partenariats avec le MPO. Le Ministère a appuyé l'élaboration du Code et il a manifesté sa volonté de tirer parti des contributions de l'industrie à la gestion et à la protection des pêches de l'avenir conformément aux plans de pêche axés sur la conservation, aux plans de gestion intégrée des pêches et aux autres mécanismes de cogestion.

Avantages

1. L'intégration du Code aux plans de pêche axés sur la conservation les rend plus complets, plus pratiques et plus efficaces, et elle satisfait tous les intervenants. Le Code aide les pêcheurs et les autres intervenants à comprendre ce qui est nécessaire pour rendre une pêche viable sur les plans biologique et économique. Il offre aussi un fondement aux pêcheurs pour planifier, élaborer, surveiller et mettre en œuvre des pratiques de pêche réussies et responsables.
2. Le Code offre aussi la base d'une solution de rechange au mécanisme de règlement des conflits (règlement extra-judiciaire). Une compréhension accrue chez les pêcheurs de l'importance de la pêche axée sur la conservation et des questions liées à la pêche durable suscite la coopération ainsi que la prévention de malentendus et de conflits potentiels avant qu'ils ne surgissent.
3. Le Code exige la participation des pêcheurs à des activités liées à la pêche sélective, à la pêche axée sur la conservation, à la recherche sur l'optimisation du carburant/de l'énergie et à l'éducation. Ces mesures accroissent la capacité des pêcheurs à participer plus efficacement à la cogestion de la pêche.
4. La pêche sélective, les procédures de manutention et d'autres exigences définies par le Code ont un impact direct sur la qualité des débarquements de poissons et de fruits de mer. Ces mesures sont essentielles à la qualité globale des produits de la mer en bout de ligne.
5. Parce qu'il traite spécifiquement des objectifs de la pêche axée sur la conservation des ressources halieutiques, le Code constitue un mécanisme potentiel authentiquement canadien d'éco-étiquetage des produits de la mer. Les exigences du Code visant à officialiser les pratiques de pêche responsable, dont bon nombre existent déjà, contribuent à créer une assise solide pour la reconnaissance des pratiques écologiques actuelles par le public. De plus, elles tendent à rejoindre les demandes de notre époque moderne concernant l'approvisionnement en aliments produits selon des techniques respectueuses de l'environnement.

Gouvernance

Afin de continuer à retirer ces avantages ainsi que d'autres, on déploie actuellement des efforts dans le domaine de la gouvernance du Code – au moyen d'une fédération intérimaire sans but lucratif – elle évoluera vers une société à statut de bienfaisance reconnue par l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Une des étapes dans cette démarche est le transfert, en cours, du Secrétariat du MPO vers le nouvel organisme de gouvernance du Code.

Les membres à part entière du nouvel organisme sont des organisations de pêcheurs qui ont ratifié le Code. Des membres de regroupements d'organisations de pêche qui appuient le Code pourront faire partie du nouvel organisme, et leur adhésion sera assujettie à l'approbation du Conseil. La composition du Conseil respectera la formule actuelle (établie à la page 9). On prévoit que le financement proviendra d'une diversité de sources : cotisations, fondations, commandites, subventions et autres sources, etc.

Les tâches qui nous attendent

Les objectifs visant à poursuivre l'excellent travail réalisé à ce jour et à s'en inspirer étaient déjà approuvés au moment de la réunion du Conseil du nouvel organisme de l'industrie en décembre 2002. On maintiendra le cap sur ces objectifs, notamment :

- favoriser la mise en œuvre du Code par son application directe à la pêche, notamment au moyen de plans de gestion des pêches, qui prennent en compte la cogestion et l'entière participation des pêcheurs canadiens à la gestion responsable des pêches
- viser la ratification du Code par d'autres organisations de pêcheurs canadiens qui ne l'ont pas encore fait
- encourager la mise sur pied de projets de l'industrie liés à la pêche responsable dans les domaines de l'environnement, des sciences, du développement technologique, de la sensibilisation et de l'éducation du public, particulièrement au moyen d'initiatives comme les prix Roméo LeBlanc
- promouvoir à l'échelle nationale et internationale le rôle des pêcheurs canadiens dans la gestion de pêches durables, ainsi que la reconnaissance des produits canadiens de la pêche récoltés dans le respect du Code.

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada
Cat. No.: Fs23-147/2003E
ISBN: 0-662-35806-6

Rédigé par le Secrétariat du Conseil de gestion du Code
Décembre 2003

LES AVANTAGES DU CODE, LA GOUVERNANCE ET LES TÂCHES QUI NOUS ATTENDENT

Situation actuelle

De 1995 à la fin de 2003, beaucoup de temps, d'efforts et de ressources ont été investis par les pêcheurs individuels, les organisations de pêche et le MPO pour réaliser et ratifier le Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable, ainsi que pour entreprendre sa mise en œuvre. Les bienfaits retirés du Code sont devenus apparents au fil de la mise en œuvre.

L'application du Code exige des membres de l'industrie qu'ils se montrent proactifs en gérant les pêches de façon responsable et en établissant des partenariats avec le MPO. Le Ministère a appuyé l'élaboration du Code et il a manifesté sa volonté de tirer parti des contributions de l'industrie à la gestion et à la protection des pêches de l'avenir conformément aux plans de pêche axés sur la conservation, aux plans de gestion intégrée des pêches et aux autres mécanismes de cogestion.

Avantages

1. L'intégration du Code aux plans de pêche axés sur la conservation les rend plus complets, plus pratiques et plus efficaces, et elle satisfait tous les intervenants. Le Code aide les pêcheurs et les autres intervenants à comprendre ce qui est nécessaire pour rendre une pêche viable sur les plans biologique et économique. Il offre aussi un fondement aux pêcheurs pour planifier, élaborer, surveiller et mettre en œuvre des pratiques de pêche réussies et responsables.
2. Le Code offre aussi la base d'une solution de rechange au mécanisme de règlement des conflits (règlement extra-judiciaire). Une compréhension accrue chez les pêcheurs de l'importance de la pêche axée sur la conservation et des questions liées à la pêche durable suscite la coopération ainsi que la prévention de malentendus et de conflits potentiels avant qu'ils ne surgissent.

3. Le Code exige la participation des pêcheurs à des activités liées à la pêche sélective, à la pêche axée sur la conservation, à la recherche sur l'optimisation du carburant/de l'énergie et à l'éducation. Ces mesures accroissent la capacité des pêcheurs à participer plus efficacement à la cogestion de la pêche.

4. La pêche sélective, les procédures de manutention et d'autres exigences définies par le Code ont un impact direct sur la qualité des débarquements de poissons et de fruits de mer. Ces mesures sont essentielles à la qualité globale des produits de la mer en bout de ligne.

5. Parce qu'il traite spécifiquement des objectifs de la pêche axée sur la conservation des ressources halieutiques, le Code constitue un mécanisme potentiel authentiquement canadien d'éco-étiquetage des produits de la mer. Les exigences du Code visant à officialiser les pratiques de pêche responsable, dont bon nombre existent déjà, contribuent à créer une assise solide pour la reconnaissance des pratiques écologiques actuelles par le public. De plus, elles tendent à rejoindre les demandes de notre époque moderne concernant l'approvisionnement en aliments produits selon des techniques respectueuses de l'environnement.

Gouvernance

Afin de continuer à retirer ces avantages ainsi que d'autres, on déploie actuellement des efforts dans le domaine de la gouvernance du Code - au moyen d'une fédération intérimaire sans but lucratif- elle évoluera vers une société à statut de bienfaisance reconnue par l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Une des étapes dans cette démarche est le transfert, en cours, du Secrétariat du MPO vers le nouvel organisme de gouvernance du Code.

Les membres à part entière du nouvel organisme sont des organisations de pêcheurs qui ont ratifié le Code. Des membres de regroupements d'organisations de pêche qui appuient le Code pourront faire partie du nouvel organisme, et leur adhésion sera assujettie à l'approbation du Conseil. La composition du Conseil respectera la formule actuelle (établie à la page 9). On prévoit que le financement proviendra d'une diversité de sources : cotisations, fondations, commandites, subventions et autres sources, etc.

Les tâches qui nous attendent

Les objectifs visant à poursuivre l'excellent travail réalisé à ce jour et à s'en inspirer étaient déjà approuvés au moment de la réunion du Conseil du nouvel organisme de l'industrie en décembre 2002. On maintiendra le cap sur ces objectifs, notamment :

- favoriser la mise en œuvre du Code par son application directe à la pêche, notamment au moyen de plans de gestion des pêches, qui prennent en compte la cogestion et l'entière participation des pêcheurs canadiens à la gestion responsable des pêches
- viser la ratification du Code par d'autres organisations de pêcheurs canadiens qui ne l'ont pas encore fait
- encourager la mise sur pied de projets de l'industrie liés à la pêche responsable dans les domaines de l'environnement, des sciences, du développement technologique, de la sensibilisation et de l'éducation du public, particulièrement au moyen d'initiatives comme les prix Roméo Leblanc.
- promouvoir à l'échelle nationale et internationale le rôle des pêcheurs canadiens dans la gestion de pêches durables, ainsi que la reconnaissance des produits canadiens de la pêche récoltés dans le respect du Code.

© Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.
Cat. No.: Fs23-347/2003E
ISBN: 0-662-35806-6

Rédigé par le Secrétariat du Conseil de gestion du Code
Décembre 2003